

*NOUVEAU*  
**JOURNAL**  
*HELVÉTIQUE,*  
O U  
**ANNALES LITTÉRAIRES**  
*ET POLITIQUES*  
DE l'Europe, & principalement de la Suisse,  
*DEDIÉ AU ROI.*

—  
A V R I L 1777.  
—



*A NEUCHÂTEL,*  
De l'imprim. de la Société Typographique.





NOUVEAU JOURNAL  
*HELVÉTIQUE.*



*PREMIERE PARTIE.*  
ANNALES LITTÉRAIRES  
*DE LA SUISSE.*

---

I. *Le Thévenon, ou les journées de la montagne ; par M. E. BERTRAND, conseiller privé de la cour de Pologne, &c. Neuchâtel, 1777, in-12 de 489 pages.*

CET ouvrage moral & intéressant a été composé dans les beaux jours de l'été de 1776, sur une montagne qui appartient à l'auteur. Il regne dans ce livre une grande variété, pour le style, & pour les matières. On y trouve de la physique, de l'histoire naturelle, des contes moraux agréablement écrits, & par-tout des réflexions sages, en faveur de la religion, de la tolérance, de la morale, & de la vertu.

#### 4 JOURNAL HELVETIQUE.

Neuf journées partagent ce livre instructif & amusant. Dans la première, l'auteur contemple & décrit avec noblesse le lever du soleil, l'utilité de cet astre bienfaisant, & la beauté de la perspective qui s'offre à ses regards de dessus la montagne où il est placé.

Voici comment M. B. s'exprime pour montrer l'utilité du soleil & l'intelligence du grand Être qui l'a formé.

“Soleil brillant, que seraient les plus beaux lieux de la terre, sans ta lumière & ta chaleur? De noirs cachots, où l'homme, s'il pouvait y exister, traînerait de tristes jours. Que le soleil soit plus grand dans la même distance, ou plus proche avec la même grandeur, notre globe fera incontinent consumé par sa chaleur. Que la terre, en tournant autour de lui, s'en éloigne, elle fera bientôt glacée: qu'elle s'en approche, elle fera aussitôt calcinée, ou changée en verre. Qu'elle tourne sur son axe avec plus de lenteur ou de vitesse, non seulement la mesure des jours est changée, mais toute la nature est bouleversée: qu'elle parcoure un autre cercle que l'écliptique, dans son cours annuel, ou qu'en le suivant elle avance avec plus ou moins de célérité, non seulement les saisons sont dérangées, mais la plupart des climats deviendraient inhabitables, ou par des chaleurs moins tolérables que celles de la ligne, ou

par des froids plus rigoureux que ceux du pôle. Enfin, que la terre dans son tour journalier & son cours annuel, ne s'éloigne point de l'équateur, il n'y aura plus d'inégalité entre les jours & les nuits de chaque climat, plus de succession de saisons, plus de partage proportionnel de la lumière & de la chaleur, tout périra; & le globe brûlé dans son milieu, glacé dans ses extrémités, deviendra inhabité. Grand Géometre de la nature, tu as tout passé avec intelligence ! „

On lit ici (\*) des observations comparées de la montagne à la plaine, sur le barometre, qui semblent prouver que les regles données pour la mesure des hauteurs par le moyen de cet instrument, sont encore bien incertaines à quelques égards.

Le midi fait le sujet de la seconde journée. Ici on trouve un petit conte rendu avec naïveté, dont le style simple fait contraste avec la chaleur des descriptions. Telle est par exemple celle de l'émail des fleurs qui parent les prairies des montagnes en été.

“ Lorsque les campagnes se dorment dans la plaine qui est au - dessous de moi ; lorsque l'épi, espoir du laboureur, s'ouvre aux rayons du soleil du midi ; lorsque les fleurs champêtres exposées aux ardeurs du milieu du

---

(\*) Page 26 & suiv.

jour sont fanées ; lorsque le foin déjà recueilli est ferré , pour nourrir pendant l'hiver le bœuf docile , mais pesant , ou le cheval vif & léger : tout ici est verd & fleuri. Les touffes d'herbes succulentes s'élevent ; & les fleurs qui les dominent, conservent leur éclat, même dans la chaleur du jour , tempérée par l'haléine rafraîchissante des zéphirs.

Il n'est point de couleur , depuis la plus obscure à la plus brillante , point de nuances imaginées par l'art , pour surpasser ou égaler la nature , que les fleurs éparfés sur les montagnes n'offrent à l'ocil d'un curieux. Combien de fois n'ai-je pas déjà formé des bouquets qui étonnaient par la variété & l'éclat ! Les unes ont des couleurs vives & décidées , les autres de douces & de mêlées ; il en est de festonnées , de découpées , de chamarrées avec mille formes diverses. Dans ces fleurs se trouvent les parties de la génération des plantes , la différence de leur sexe , le principe de leur fécondité , le germe de leur reproduction , l'enveloppe qui sert à conserver l'embryon. C'est là où tu as apperçu les mysteres de la fructification des plantes , ô grand naturaliste du nord ! C'est par leur mariage que tu as su classifier les végétaux ! Tu as découvert par ton génie sublime , une analogie exacte entre la reproduction des animaux & celle des plantes. Les étamines sont les parties

mâles ; les pistils , les parties femelles.

Des milliers de fleurs différentes disputent devant moi le prix de la beauté. Je jouis de leur éclat , de leur charme , de leur parfum ; je les admire toutes , & je demeure indécis ; ce parfum délicieux est l'encens de la nature ; je le respire avec un cœur plein de reconnaissance pour l'Auteur de tant de merveilles. Quelques fleurs humbles & modestes se cachent dans l'herbe verte ; d'autres élèvent superbement leur tête par-dessus les autres. Le rosier nain m'invite à cueillir son bouton gracieux ; mais sa branche épineuse me blesse , si je n'y prends garde ; emblème des plaisirs cueillis avec excès ou avec imprudence. Je vois un chardon inutile au bétail , exhauffer fièrement sa tête brillante de pourpre & d'argent : image de ces mortels , qui quelquefois occupent les premiers rangs dans la société sans la servir. »

Dans la troisième journée , on contemple une belle soirée & le coucher du soleil. A l'occasion de la rencontre d'un vieillard , l'auteur fait des réflexions judicieuses sur la vieillesse , & montre que les défauts qu'on lui attribue ne viennent d'ordinaire que de la négligence de ceux qui environnent les vieillards. La description du coucher du soleil & celle du crépuscule sont également vives & heureuses. En revenant à son domicile ,

L'auteur fait des réflexions curieuses sur les avantages de la nuit, sur l'utilité de la lumière, sur les merveilles de l'organe de la vue, sur le profit qu'on peut tirer de la solitude, sur la nécessité de la société, enfin, sur l'emploi du tems. Nous ne saurions abréger ces réflexions sans les affaiblir & sans leur faire perdre leur agrément. Prêt à rentrer dans sa maison, M. B. rencontre un soldat revenant du service, qui lui raconte son histoire, qu'il faut aussi lire dans l'ouvrage.

Un beau clair de lune fait le premier sujet de la quatrième journée. A cette occasion, le savant écrivain contemple les astres, pour y faire admirer la sagesse & la puissance infinies du grand Auteur de la nature; empruntant les lumières de l'astronomie, il attaque avec force l'ignorance de ceux qui ne veulent pas remonter au Créateur intelligent, & la témérité de ceux qui cherchent à expliquer le système des cieux par des causes mécaniques. Sous sa plume toujours sage, l'univers paraît immense, composé de systèmes planétaires innombrables. Toutes les planètes, les comètes même sont habitées. L'imagination absorbée, confondue, doit s'humilier & nous faire adorer l'Auteur de tant de merveilles.

L'hospitalité, son éloge, ses devoirs & ses récompenses, font le texte de la cinquième &

de la sixieme journée. On lira ici avec intérêt les deux parties d'une histoire agréablement racontée, dont le fonds est exactement vrai. Dans la premiere, on voit l'hospitalité noblement exercée; dans la seconde, cette hospitalité généreusement récompensée. (\*)

La tolérance, cette vertu chrétienne, si souvent recommandée par le célèbre auteur dans plusieurs de ses ouvrages, fait l'objet de la septieme journée. Après quelques réflexions vraies & fortes pour montrer la justice de cette tolérance, il raconte l'histoire d'un Français réfugié, que la persécution avait jeté dans les montagnes de Suisse, où il a vécu. La plupart des circonstances de cette histoire sont, à ce que l'on nous assure, véritables. On y voit à combien d'injustices & de violences peuvent se porter ceux qui sont conduits par un zele persécuteur, ou par le fanatisme, & combien de maux a causé à la France cet esprit d'intolérance, qui n'est pas encore entièrement détruit. En abrégéant cette narration, nous ne pourrions que la défigurer. Nous renvoyons à l'ouvrage même; où on la lira avec plaisir.

On a souvent cherché d'où venait la grande différence qui s'apperçoit entre les esprits par rapport aux talens, aux dispositions, au caractère, aux vertus. Quelques-

---

(\*) Voyez Journal de décembre 1776. Janvier, mars & avril 1777.

uns ont imaginé une différence originelle dans les ames. D'autres, comme Helvétius, ont tout attribué à l'éducation. M. B. paraît croire que l'organisation avec l'éducation forment toutes ces différences. C'est une question agitée dans la huitieme journée; & à cette occasion on lit ici une histoire, où l'écrivain semble vouloir prouver qu'il y a des variétés originelles entre les ames, au moment de la naissance, avant celles que l'éducation peut produire. Quand même on n'admettrait pas cette supposition, on trouvera dans les faits que raconte l'auteur, d'excellentes maximes sur l'éducation.

La neuvieme journée traite de l'influence des bonnes mœurs sur le bonheur des états à l'occasion de la question proposée par l'académie de Besançon, pour le prix d'éloquence de la dernière année. Le discours de M. l'abbé de Moy a été couronné, & nous l'avons annoncé. Nous donnerons celui de M. B. en entier.

---

II. *Les Incas, ou la destruction de l'empire du Pérou; par M. MARMONTEL, historographe de France, l'un des quarante de l'académie française. 2 vol. in-12. Neuchatel, de l'impr. de la Société Typographique, 1777.*

C'EST en vain que des magistrats condam-

neront cet ouvrage ; en vain la Sorbonne le censurera ; en vain des critiques jaloux en montreront les défauts : il procurera cependant du plaisir à ceux même qui croiront y appercevoir des irrégularités. Si les magistrats y trouvent de la hardiesse dans les accusations fortes intentées contre les Espagnols, l'histoire confirmera des imputations dévouées ou blâmées par la politique. Si le clergé découvre du scandale dans les vertus données aux Indiens, & dans les crimes attribués au fanatisme & à la superstition, la religion douce & tolérante appuiera les décisions de la philosophie. Si la critique désapprouve des épisodes longs & nombreux, un ouvrage qui n'est ni un roman, ni une histoire, un style qui n'est pas toujours fait pour écrire en prose, & qui n'est pas toutefois de la poésie ; si l'on trouve mauvais qu'il n'y ait dans toute la narration que deux hommes vraiment estimables, le prêtre Las-Cafas, & l'Indien Ataliba ; si Alonzo Molina, représenté comme noble, généreux, vertueux, est cependant un séducteur, épris subitement d'un fol amour, dont il est esclave, d'abord paraissant un traître à sa patrie & à ses compatriotes, & ensuite un conseiller imprudent auprès du monarque Indien trop crédule ; enfin, malgré toutes ces critiques & bien d'autres qu'on fera, & que je ne

cherche point à apprécier, je dirai, prenez l'ouvrage, lisez-le; & s'il ne vous intéresse pas vivement, je conclurai que votre ame n'est pas faite pour être ébranlée par de grands sentimens. Je vois ici le fanatisme foudroyé, l'intolérance condamnée, la superstition combattue, & le christianisme, cette religion douce, pacifique, humaine, présentée sous les couleurs les plus attrayantes. On attribue, il est vrai, au fanatisme tous les crimes commis contre les Indiens; mais je crois que la cupidité, l'avarice, l'amour de l'or y eurent certainement beaucoup de part.

Voici quelle est la marche de la narration de l'auteur.

Le Mexique avait été ravagé par les Castillans. Les neveux de Montézume, le dernier & le plus malheureux de ses rois, arrivent à la cour d'Ataliba, inca du Pérou, qui régnait à Quito. Il raconte au roi Péruvien la destruction de l'empire du Mexique & les crimes des Européens, il implore un asyle qu'on lui accorde avec bonté.

Pizarre d'un autre côté, accompagné d'Alonzo de Molina & du vertueux Las-Cafas, arrive à Panama. On tient un conseil, où Valverde parle en fanatique furieux, & Las-Cafas plaide la cause des Indiens, celle de la justice & de l'humanité.

Molina, indigné des dispositions cruelles des Castillans, les abandonne au port de Tumbès, pour aller à Quito, comme Las-Cafas les avait quittés pour s'en retourner à S. Domingue. Molina instruit le roi de Quito des desseins des Espagnols contre lui, pour qu'il se prépare à les repousser.

Tandis que Pizarre retourne en Espagne, pour proposer la conquête du Pérou, Alvarado, gouverneur de la province de Guatimala, forme le dessein de le prévenir & de la tenter. Il y envoie un vaisseau, sur lequel il fait monter deux Mexicains, Amazili sœur du prince Orozimbo, & Télasco son amant, ami du prince, qui doivent servir de médiateurs aux Espagnols à la cour de Quito. Ce vaisseau fait naufrage à la vue du port de Tumbès, les deux Mexicains se sauvent à la nage, & retrouvent Orozimbo.

L'empire du Pérou, partagé entre deux freres, Ataliba le cadet, qui régnait à Quito, & Huascar qui commandait à Cusco, est menacé d'une guerre civile. Ataliba, voulant prévenir une rupture, envoie Alonzo de Molina, comme ambassadeur, à son frere, pour demander son amitié, & l'engager à s'unir contre les Espagnols, dont ils doivent également redouter l'arrivée.

Dans un sacrifice offert au soleil pour le succès de cette ambassade, Molina voit Cora,

l'une des vierges sacrées, en devient subitement amoureux, & il en est aimé. Peu après, durant une éruption subite du volcan voisin de Quito, l'amant de Cora accourt auprès de l'asyle de ces vierges, enleve Cora, la séduit, & la ramene, effrayé par la crainte de voir brûler toute la famille de cette infortunée, selon la sévérité de la loi religieuse du pays.

Alonzo part ensuite pour son ambassade, & arrive à Cusco. L'auteur décrit cette ville superbe, ses richesses, la magnificence de la cour, & une fête qu'on y célèbre, qui est celle du mariage. Alonzo a un entretien avec un prêtre du soleil; & cette conversation, rendue ici, doit peut-être déplaire à quelques ecclésiastiques, qui prétendent jouir de certaines immunités & de grandes richesses, sans travailler & sans contribuer aux charges de l'état. Si la Sorbonne censure cet ouvrage, elle évitera sans doute de s'appefantir sur cet endroit.

Malgré l'éloquence de Molina, la guerre se déclare entre les deux frères. L'armée de Quito est battue, & Ataliba est fait prisonnier. Il se sauve par un souterrain.

Dans une autre bataille le roi de Cusco est défait & pris; mais le fils du roi de Quito est blessé à mort. Ataliba & Huascar ont une entrevue, où le premier lui offre la

paix & une alliance qu'Huascar rejette avec férocité.

Ataliba revient à Quito. Alors Cora se trouvant grosse, est convaincue d'avoir violé ses vœux sacrés. Elle doit périr avec toute sa famille. Alonzo s'accuse lui-même, défend Cora devant les juges & le peuple assemblés; il montre l'atrocité de la loi, il fait absoudre son amante, & abolir cette loi inhumaine.

Dans ces entrefaites, Pizarre revient d'Espagne, où il a vu un auto-da-fé, dont on décrit les horreurs; il a vu la cour de Charles-Quint, qu'on dépeint aussi.

On a fait le Castillan gouverneur des pays qu'il va conquérir. Il arrive au port de Tumbès, qu'il trouve fortifié & défendu par les Mexicains réfugiés auprès d'Ataliba. Il l'assiège. Amazili, sœur d'Orozimbo, est prise par les Espagnols, & se précipite dans la mer qui l'engloutit. Pizarre se rembarque à Tumbès, & va descendre au port de Rimac.

De là il écrit à Alonzo de Molina, & lui fait parvenir une lettre de Las-Casas. L'une & l'autre promettent de la part des Espagnols de la modération & de la justice. Alonzo a une conférence avec Pizarre, dont il sort satisfait. En conséquence il persuade à Ataliba, malgré les conseils des Mexicains, de recevoir Pizarre dans son camp.

Dans cette entrevue, le fanatique Valverde

donne lieu au massacre des Indiens , sous prétexte qu'Ataliba a jeté par terre le livre des évangiles. Alonzo bleffé , meurt , & Ataliba est renfermé dans le palais de Cassamalca , ou il a une entrevue avec Pizarre. Il demande à payer sa rançon , & sa demande est acceptée.

L'odieux Valverde souleve les Castillans contre Pizarre , qui se soutient par son adresse & sa fermeté , & qui bannit le prêtre hypocrite.

Ce même Valverde est rencontré par Almagrè , qui venait avec un vaisseau de Panama au Pérou , pour en faire aussi la conquête. Dans un entretien perfide , ce Valverde excite toutes les passions d'Almagre contre Pizarre. Almagre forme donc le projet d'enlever Huascar , pour le garder & pour l'opposer à Pizarre & à Ataliba. Ce projet manque , & l'infortuné Huascar est assassiné par celui à qui il avait été donné en garde par Ataliba. Celui-ci est aussi-tôt accusé de ce meurtre. Persuadé de son innocence , Pizarre veut le sauver , & s'expose au ressentiment des Espagnols furieux , qui cherchaient à faire périr ce roi malheureux , pour être maîtres tout d'un coup de tous les trésors du Pérou.

On partage , en attendant , l'or & l'argent qu'Ataliba avait déjà donné pour sa rançon ; & Fernand Pizarre , frere du gouverneur ,  
ami

ami d'Ataliba, est envoyé en Espagne, pour y porter ces richesses.

On forme alors, dans le conseil espagnol, l'étrange projet d'instruire le procès contre Ataliba, comme usurpateur du trône du Pérou & assassin de son frere. Il est jugé à mort. Pizarre veut faire rapporter ce procès à la cour de Charles; mais ceux qui desiraient de s'emparer promptement de tous les trésors de l'inca, l'étranglent dans sa prison par les conseils & sous les yeux de Valverde. Dès cet instant funeste, le Pérou fut en proie aux ravages affreux des Espagnols sans frein. Pizarre, affligé de tant d'horreurs, se retire à Lima. Il est assassiné lui-même; & les Espagnols se détruisent enfin entr'eux, par un effet de la vengeance du ciel.

Toute cette narration, trop souvent interrompue par des épisodes, est faite avec les charmes d'un style agréable, qui attache. Il y a çà & là de la chaleur, de la force dans les descriptions & les discours; mais le style des discours paraît trop uniforme, trop ressemblant. Le Mexicain Capana, le Péruvien Ataliba, l'inflexible Huascar, ont le même style, n'emploient pas d'autres images, d'autres métaphores, d'autres tours, que les Espagnols. L'éloquence d'un Indien devait être différente de celle d'un Castillan.

L'éloquence de tous est celle de M. Marmontel.

Quelqu'imperfection que puisse trouver la critique sévère dans l'ouvrage de cet écrivain illustre, on fera forcé de convenir qu'il est rempli de beautés, & que le but en est infiniment louable. Faire sentir aux hommes les suites funestes des passions, du fanatisme, de l'intolérance, n'est-ce pas travailler au bonheur de la société? Est-il inutile de présenter encore avec force ces grandes vérités, approuvées par la raison & par la religion, lorsque nous voyons rétablir, dans un grand royaume, un tribunal détesté & pros crit par toutes les loix de la justice, de l'humanité, & de la charité chrétienne? Voilà l'inquisition qui renouvelle ses horreurs dans le même royaume à qui M. Marmontel reproche la cruauté de son établissement. Voilà des hommes célèbres, bienfaiteurs de l'humanité & de leur patrie, livrés, abandonnés aux injustes fureurs de ce tribunal sangui naire. De quel crime est coupable don Oliva res, qui vient d'être jeté dans un noir cachot? Il a peuplé les déserts de la Sierra Morena de colonies allemandes protestantes, qui ont défriché dans ce district des terres incultes très-considérables. Quel forfait a commis le célèbre Campomanès qu'on a en fermé dans les prisons redoutables de l'in-

quisition ? Il a écrit en faveur du souverain contre les prétentions du clergé sur les droits de régale & d'amortissement, des livres qui lui ont mérité les éloges de tous les hommes raisonnables. On poursuit ceux qui ont osé écrire en faveur de la tolérance ; & le procès de diverses personnes, qui ont déplu aux inquisiteurs, s'instruit en secret & dans l'ombre d'un injuste silence. Est-il donc inutile de nos jours d'écrire contre le fanatisme ? Quelle reconnaissance ne doit-on pas aux écrivains qui ont le courage de s'élever contre la persécution ? Si M. Marmontel était en Espagne, que n'aurait-il pas à craindre de la part de l'inquisition ? Les censures de la Sorbonne ne sont pas aussi redoutables. En voyant l'ordre des jésuites, auteurs de la persécution, aboli, on s'était flatté que cet esprit anti-chrétien serait enseveli avec eux. Le voilà ressuscité par d'autres intrigations.

---

III. *Observations & réflexions sur quelques matieres de médecine ; par M. LEVADE, doct. méd.*

Si quid novisti rectius istis,

Candidus imperti : si non his utere mecum.

*A Vevai, chez Chenevie & Lortscher, 1777, in-12.*

L'AUTEUR de ce petit ouvrage s'éleve après

B ij

tant d'autres contre les abus introduits dans la médecine. Il fait sentir tous les dangers auxquels s'expose le peuple en se servant des charlatans, des maiges & des empyriques; il s'applique sur-tout à découvrir les causes & les remèdes de la mort de tant d'enfans; il insiste sur la réforme des pharmacies; il voudrait que les apothicaires, les chirurgiens & les médecins fussent restreints dans les bornes de leur état.

A ces idées générales, M. L. ajoute des observations particulières sur les grossesses, l'accouchement, les nourrices, le maillot, les coliques, les dents, les vers, les purgations, la nature, les convulsions, l'inoculation, l'éducation des enfans, le vin, le thé, le café, le chocolat, l'influence des planètes, le cuivre, l'étain, le plomb, les payfans. Venant ensuite à ce qui intéresse plus particulièrement le lieu où il exerce la médecine, M. L. rapporte ses expériences & ses réflexions sur le lac Léman, sur la Veveyse, torrent qui coule près de Vevai, sur les vents, les saisons, & les eaux de cette ville. — En parlant du fer, M. L. confirme le système de ceux qui ont trouvé beaucoup de particules ferrugineuses, sur-tout dans le sang humain. Cette découverte n'est pas neuve; mais M. L. conclut que l'on devrait préférer hautement ce métal *ami de l'homme*, à ces

métaux destructeurs, dont l'expérience constante nous confirme les dangers.

---

IV. *Relations des voyages des académiciens de Pétersbourg dans les différentes provinces de l'empire Russe.*

LA Société Typographique de Berne a formé une entreprise intéressante, dont elle a répandu le projet en juillet dernier. Personne n'ignore les relations que les académiciens de Pétersbourg ont données de leurs voyages dans les différentes provinces de l'empire Russe, par ordre & aux frais de leur auguste souverain, & avec les instructions de l'académie impériale. Ces relations forment plusieurs volumes *in-4°*. dont les auteurs sont MM. Pallas, Gmelin, Lepechin, Kytchkow, Georgi, & bientôt on aura celle de M. Gùldenstædt, dont on a lieu de se promettre beaucoup. Dans aucun siècle, l'histoire naturelle n'avait reçu tout à la fois un pareil accroissement. Ces habiles observateurs ont fait une foule de découvertes dans les trois regnes de la nature; ils ont sur-tout mis dans un plus grand jour la minéralogie de l'empire, ils ont pénétré plus intimement dans la structure intérieure de la terre; & ils ont observé avec une extrême sagacité tous les caractères physiques & moraux de quau-

tité de nations qui jusqu'à présent n'étaient presque pas connues.

De pareils objets ne peuvent qu'exciter la curiosité de tous les lecteurs intelligens ; mais il ne leur est pas aisé de la satisfaire. La grosseur & le prix des volumes, la difficulté de se les procurer, le tems qu'exige leur lecture, ne conviennent pas à tout ordre de personnes. C'est donc le cas des réductions & des abrégés : seulement il s'agit de les bien exécuter.

Il existe déjà à la vérité un abrégé des voyages de M. Pallas ; mais ce n'est qu'une petite partie de la tâche à remplir ; & d'ailleurs si on la continuait par de semblables abrégés séparés, cela ferait une suite de volumes dont l'acquisition serait encore coûteuse, & l'usage moins commode ; puisqu'on trouve bien des choses dispersées dans ces relations, qu'il s'agit principalement de rapprocher & de fondre en quelque sorte ensemble. C'est ce qu'on propose dans un ouvrage qui aura pour titre : ( en allemand. )

*Histoire générale de toutes les découvertes d'histoire, d'économie, de physique, &c. qui ont été faites en Russie & en Perse par les savans qui ont voyagé dans les diverses provinces de ces empires.*

D'abord on fera connaître l'origine de cette entreprise, & les mesures générales prises pour son exécution.

Ensuite dans des sections séparées , & sous divers titres , on réunira tout ce qui concerne des objets particuliers , comme minéralogie , botanique , zoologie , infectologie , météorologie , &c.

Enfin on tracera les routes qui ont été suivies , comme de Moscow à Afow , de Pétersbourg à Astracan le long du Volga ; le voyage de Catharinenbourg , Ufe & Orambourg ; celui du lac Baikal , celui de la mer Caspienne , &c. Tous les détails minucieux & les aventures ordinaires aux voyageurs seront supprimés.

On mettra toutes les figures nécessaires pour l'intelligence des matieres , mais sans superfluité. Les volumes seront *in-8<sup>o</sup>*. Le nombre ne saurait encore en être déterminé ; chacun d'eux aura sa table. L'éditeur est un homme d'une capacité reconnue.





S E C O N D E P A R T I E.  
 NOUVELLES LITTÉRAIRES  
 DE L'EUROPE.

- I. *Histoire de la reine Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV; par M. B. MONGEZ, chanoine régulier, bibliothécaire de l'abbaye de S. Jacques de Provins. A Paris, 1777, chez Ruault, libraire, vol. in-8°.*

**M**ONSIEUR Mongez a raison d'être étonné qu'entre tant d'auteurs qui ont écrit la vie particulière des princes, aucun n'ait entrepris celle de la reine *Marguerite de Valois*; mais il a peut-être tort de croire qu'elle ait mérité cette distinction par les bienfaits dont elle comblait les gens de lettres, & par les connaissances qu'elle avait elle-même. Il nous semble que le meilleur de ses titres, pour avoir aussi son historien, c'est que, pendant vingt-sept ans, elle fut l'épouse du bon Henri, que, suivant l'expression métaphorique de ce tems là, elle cacha sous son *vertugadin*, lors de l'affreux massacre de la S. Barthélemi. Infor-

mée du projet de ce mariage, la cour de Rome tâcha d'abord d'en empêcher l'exécution, & elle ne se rassura qu'en apprenant que *tout se faisait à bonne fin & intention, & pour le service de la foi catholique.* En effet, comme le disait Charles IX, ce monstre couronné, *la jupe de sa sœur Margot fut le filet qui lui servit à prendre les huguenots.* A peine, les fêtes du mariage eurent cessé, que le sang commença à couler dans la capitale; & grace au fanatisme, l'horrible exemple qu'elle donna, ne fut que trop suivi dans presque toutes les provinces du royaume. " Pendant tout le mois de septembre 1572, la France vit ses citoyens partagés en deux partis, l'un de bourreaux altérés de sang, & l'autre de malheureuses victimes des fureurs de parti & des préjugés de religion. Quelques commandans & gouverneurs refuserent de prêter leur ministère à des ordres aussi tyranniques. Leurs noms, quoique répétés mille fois, méritent encore de l'être, & passeront à la postérité la plus reculée. C'étoient les comtes de Tende en Provence, & de Charni en Bourgogne, S. Heran en Auvergne, Tannegui le Veneur à Rouen, de Gordes en Dauphiné, de Mandelât à Lyon, d'Ortez à Bayonne, & de Strazzi en Guienne. „

Tandis qu'on sembloit n'avoir laissé la vie au roi de Navarre que pour la lui rendre

odieuse , Marguerite , qu'on avait forcée de l'épouser , & qui ne l'aima jamais , se dédommageait par des infidélités multipliées , de la violence qu'on lui avait faite. Sans doute il ne faut pas croire tout ce qu'on dit contre elle dans le *divorce satyrique* ; mais il ne faut pas croire non plus qu'elle y soit toujours calomniée ; & peut-être plus d'un lecteur trouvera trop succint dans cette histoire le chapitre des amours d'une femme , bien moins fameuse par sa politique que par ses galanteries.

Après la mort de Charles IX, Henri III, qui lui succéda , fit rendre la liberté à son beau-frere ; & ce prince surmontant l'amour qui l'enchainait auprès de madame de Sauves , irrité du refus que le roi lui avait fait du commandement général des troupes , & craignant que le duc d'Anjou ne devint le chef d'un parti qu'il n'avait quitté qu'à regret , profita d'une partie de chasse pour s'échapper enfin d'une cour où l'on ne songeait qu'à l'avilir. Des environs de Senlis , où était la chasse , il courut presque sans prendre aucun repos jusqu'à Saumur , où il répandit un manifeste ; & ce ne fut qu'après avoir passé la Loire à Maillé , que jetant un profond soupir , il rompit le silence par ces mots : “ Loué soit Dieu qui m'a délivré ! On a fait mourir la reine ma mere à Paris ; on y a tué M. l'a-

miral, & tous nos meilleurs ferviteurs ; on n'avait pas envie de m<sup>e</sup> mieux faire, si Dieu ne m'avait gardé. Je n'y retourne plus, si on ne m'y traîne. Ensuite plaisantant à son ordinaire, il ajouta : Je n'ai regret que pour deux choses que j'ai laissées à Paris, la messe & ma femme ; toutefois pour la messe, j'essaierai de m'en passer ; mais pour ma femme je ne puis, & la veux ravoir. „

En vain la réclama-t-il ; en vain elle-même demanda-t-elle la permission d'aller retrouver son mari. Henri fut inflexible, & lui répondit qu'il n'était plus tems. Je vous avouerai même, continua-t-il, que l'objet de mes regards était uniquement de vous amener à cet instant où la guerre est déclarée entre votre mari & moi. Depuis que le roi de Navarre est retourné aux erreurs des protestans, nous avons résolu de vous retenir auprès de nous ; & en cela nous n'avons cherché que votre avantage réel. Car voulant attaquer les huguenots & leur faire une guerre cruelle, il n'est pas naturel de vous livrer entre leurs mains comme un otage. . . Tout ce qu'elle put obtenir de lui, fut qu'elle irait faire un voyage en Flandres, où elle croyait pouvoir être utile à son frere le duc d'Anjou ; & dans ce voyage où elle courut de très-grands dangers, elle montra plus de courage & de politique qu'on ne devait attendre d'une jeune

& belle princesse , uniquement occupée jusqu'alors de jeux & de plaisirs. Son retour à Paris sembla les y ranimer ; mais leur regne ne fut pas long. Sa vive amitié ou plutôt son amour pour le duc d'Anjou lui faisait partager tous les désagrémens que ce prince éprouvait de la part d'un faible roi , que ses dignes mignons irritaient à leur gré.

Enfin , il lui fut permis d'aller en Gascogne , auprès du roi de Navarre ; & la reine mere voulut l'y conduire elle-même , sous prétexte de retarder le moment de leur séparation ; mais son vrai but était d'examiner les forces des réformés , & d'étudier le génie & les passions des chefs , pour mieux réussir à les diviser. Les deux époux réunis vécutent quelque tems en assez bonne intelligence , jusqu'à ce que le zele indiscret de quelques protestans donna lieu à Marguerite de se plaindre vivement de son mari , qui croyait leur devoir quelque déférence. D'autres femmes le consolait de la mauvaise humeur de la sienne , tandis qu'elle de son côté avait encore plus d'amans qu'il n'avait de maîtresses.

Après la guerre des amoureux , dont elle fut l'auteur pour se venger de Henri III , qui avait écrit à son beau-frere que le vicomte de Turenne s'était arrangé avec elle , on la vit revenir à la cour de France , rappelée par le

roi lui-même ; mais ses intrigues galantes ou politiques l'en firent bientôt chasser de la manière la plus outrageante & la plus honteuse pour elle. Indigné des affronts que son épouse avait reçus, le roi de Navarre chargea Duplessis-Mornay d'aller en demander la cause à Henri III, qui ne donna d'abord que des réponses vagues, & finit par enjoindre à son beau-frère, qui ne savait comment il devait recevoir une femme ainsi *barbouillée*, de la recevoir & traiter comme auparavant. " Les rois, lui écrivait-il, sont sujets à être trompés, & les princesses les plus vertueuses ne sont pas souvent exemptes de la calomnie. Vous savez ce qu'on a dit de la feuë royne votre mere, & comment on en a parlé. „ A ce trait, le roi de Navarre ne pouvant s'empêcher de rire, dit, en présence de toute sa cour, à Bellievre qui lui avait remis les dernières dépêches : " Le roi par ses lettres me fait beaucoup d'honneur. Par la première il m'appelle C. . . & par la dernière fils de P. . . . je l'en remercie. „

Il la reçut donc à Nerac ; mais s'y voyant peu considérée, elle se sauva à Agen, ville de son apanage, où croyant réparer les désordres de sa vie passée, en faisant la guerre aux hérétiques, elle vint faire le siège de Villeneuve d'Aginois, défendue par Cientar, premier consul de cette ville, vieillard digne des

**siècles héroïques.** Ayant échoué dans cette entreprise, elle retourna à Agen, d'où elle partit à la hâte de peur d'en être chassée, & se retira au Carlat, petite ville d'Auvergne, où elle eut, dit-on, un fils d'un nommé Aubiac; mais avertie que les habitans voulaient la livrer aux généraux de son frere, elle prit la fuite. Elle n'alla pas loin; le marquis de Canillac se mit à sa poursuite, & l'ayant fait prisonniere, il la renferma dans le château d'Usson, où il commandait. Elle y fut bientôt plus maîtresse que lui, par l'amour qu'elle fut lui inspirer. Elle s'empara même absolument de ce château avec les secours que les ligueurs lui envoyèrent, & s'y maintint contre les forces du roi jusqu'en 1605, qu'elle reparut à la cour de France.

Tandis qu'elle continuait de se livrer à la licence la plus effrénée, le roi de Navarre, délivré de sa plus grande ennemie par la mort de Catherine, s'était réconcilié avec Henri III. Il avait volé à son secours, mais il ne put le dérober au poignard du fanatisme. Devenu enfin roi de France, il songea à faire dissoudre son mariage. On engagea Marguerite à consentir au divorce; il n'était pas difficile de trouver des raisons qui en fissent paraître la demande juste autant que nécessaire; & toutes les formalités ayant été scrupuleusement observées, le mariage fut déclaré nul.

Il y avait déjà cinq ans que Henri IV avait épousé Marie de Médicis, lorsque Marguerite quitta Usson & revint à Paris, où elle fut reçue avec tous les honneurs dus à une reine, titre qu'elle conserva toujours. Il était naturel qu'elle eût son logement au Louvre; mais elle alla habiter un hôtel qui appartenait aux archevêques de Sens, & cela donna lieu à beaucoup de pasquinades. Nous en citerons une qui fut faite sans doute par quelque protestant, grand ennemi des prêtres.

Comme roïne elle devait être

Dedans la royale maison ;

Mais comme P. . . c'est raison

Qu'elle soit au logis d'un prêtre.

Elle avait alors cinquante-quatre ans, & cependant elle n'avait point encore renoncé à l'amour. Le mépris qu'excitait contre elle une conduite si ridicule à cet âge, augmenta jusqu'à sa mort arrivée en 1615.

Cette histoire n'est pas sans mérite; mais peut-être l'auteur aurait-il dû se resserrer davantage dans son sujet. Il nous semble aussi que ses réflexions, qui à la vérité sont en petit nombre, pourraient être supprimées sans que l'ouvrage y perdît rien; & on souhaiterait que le style y fût en quelques endroits un peu moins négligé. Ce que nous

avons lu avec plus de plaisir, & que nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici, c'est le portrait de Marguerite, que M. M. compare ingénieusement, à la fin de son histoire, à Charles IX, & à Henri III, à qui elle ressembloit davantage.

---

II. *Beschreibung von Patagonien, &c. Description de la Patagonie & des parties de l'Amérique septentrionale qui y confinent. Traduction de l'anglais de M. THOMAS FALKNER; avec une carte des contrées meridionales de l'Amérique. A Gottha, 1776, vol. in-8°.*

M. Falkener a résidé près de 40 ans dans ces contrées, dont on n'a que des idées fausses ou imparfaites; & quoiqu'il nous assure qu'il n'a rien négligé pour s'instruire de tout ce qui a rapport à la topographie, aux productions du sol, au gouvernement, &c. il reste cependant encore bien des choses à désirer dans sa relation, qui embrasse toute l'étendue de pays que les cartes ont désignée jusqu'à présent par le nom de *terres magellaniques*. Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit de cet ouvrage, lorsqu'il parut en original, quelques observations sur l'histoire naturelle de la Patagonie, & sur les mœurs de ses habitans.

Les

Les terres occupées aujourd'hui par les Patagons sont au nord-est ; & quoiqu'exposées à de fréquentes inondations , elles ne laissent pas de produire assez de grains pour qu'il s'en fasse des exportations à Cordoue & à Buenos-Ayres. Il s'y trouve beaucoup d'arbres fruitiers d'Europe , tels que des noyers , des citronniers , des orangers , des grenadiers , des figuiers , des pêchers & des palmiers. Le coton , la cochenille & l'indigo y viennent aussi ; mais leur culture est fort négligée depuis quelque tems. Il faut distinguer parmi les arbres de toute espece qui croissent dans ces contrées ; celui qu'on appelle *alcanova* : il porte des semences dont les Patagons se nourrissent en les mêlant avec du maïs ; de l'écorce du même arbre , ils préparent une boisson forte. Le fruit en est très-salutaire contre la consommation & la phtisie. Enfin , il fournit des remèdes antivénériens , un baume pour les plaies , & de la couleur noire pour teindre les toiles & les laines. Le sel est très-abondant en Patagonie. On pourrait aussi y recueillir assez de salpêtre pour en faire une branche de commerce. Les troupeaux de bêtes à cornes & de brebis sont errans dans les campagnes , comme des animaux sauvages. Les Espagnols n'en prennent que la peau & la graisse. On tue quelquefois des cent milliers de ce bétail aux environs de S. Jago , de Cordoue & de

Santa-Fé. On rencontre aussi dans les campagnes des troupeaux innombrables de chevaux, sur-tout dans la Patagonie septentrionale, & vers le Chili. Ces animaux courent contre le vent avec une vitesse incroyable, & ne font jamais de mal aux voyageurs. Nous ne nous arrêterons pas à une foule d'autres détails du même genre, pour dire quelque chose des Patagons, sur lesquels la curiosité du public n'a pas encore été bien satisfaite. Voici ce qu'en dit M. Falkner.

Ils adorent un Dieu qui gouverne l'univers ; mais ils lui associent une divinité qu'ils appellent *le seigneur des morts*, & des idoles domestiques, comme étaient chez les anciens les Lares & les Penates. De prétendus forciés, de l'un & de l'autre sexe, font avec de grandes contorsions toutes fortes d'enchantemens ; on les respecte beaucoup, sur-tout lorsqu'il regne des maladies contagieuses. Quand un Patagon meurt, on fait un grand bruit autour de son corps, pour en écarter les malins esprits, & l'on égorge d'avance quantité de chevaux. Ce sont les âmes de ces chevaux qui doivent porter celle du Patagon dans l'empire des morts. Après avoir brulé les chairs & les entrailles du défunt, on place le squelette dans des monumens pareils à ceux que les Français, les Espagnols & les Portugais ont trouvés dans les isles Canaries.

Lès veuves passent un an dans la retraite & dans le jeûne; ce jeûne consiste à ne point manger de chair de cheval, d'autruche, de vache, ni de tortue; & si quelqu'une d'elles déroge à ces observances, les parens de son mari la massacrent.

Après quelques détails sur ce qui concerne la paix & la guerre, le mariage & la fidélité conjugale, l'éducation, les travaux domestiques, les habillemens, les armes, la chasse, les ajustemens des femmes, &c. M. F. termine sa relation par une espece de vocabulaire & de grammaire de la langue des isles Molucques, qui est la moins imparfaite de l'Amérique méridionale. Nous nous attendions à trouver des déterminations exactes de la stature des Patagons, qui a fait jusqu'ici une question problématique; mais M. F. n'en dit rien, & il faut croire, d'après son silence, que cette stature n'est pas extraordinaire. Quoique l'auteur ait négligé de parler de plusieurs autres objets intéressans, sa relation est ce que nous avons de moins imparfait sur la Patagonie.

---

III. *Mémoires secrets, tirés des archives des souverains de l'Europe, contenant le regne de Louis XIII; ouvrage traduit de l'italien. A Amsterdam, 1777, & se trouve à*

*Paris, chez Nyon l'aîné, rue S. Jean de Beauvais. Tomes XXIV & XXV, in-12.*

CE qu'offrent de plus intéressant ces deux volumes, est une partie de l'histoire & la catastrophe du maréchal d'Ancre & de son épouse. Les troubles de la France à l'occasion du maréchal, sont motivés dans ces mémoires, aussi bien que la haine trop fondée de la nation contre lui; haine dont la reine mere pensa plus d'une fois être la victime de leur vivant, & qui, après leur mort, influa tant sur ses malheurs. " L'épouse était maîtresse absolue des volontés de la reine mere, & le mari tenait en quelque sorte le sceptre. Les ministres dépendaient absolument d'eux, & ils allaient d'ordinaire chez le maréchal pour traiter d'affaires, & recevoir les ordres de lui, comme si c'eût été le roi lui-même. On répandait le bruit que le maréchal d'Ancre voulait la guerre civile; qu'il cherchait à toute heure de nouveaux moyens pour tenir les grands éloignés de la cour, afin de s'élever davantage; qu'il espérait se rendre maître, à la faveur des troubles, de quelque place importante de Normandie, &c. »

Quand l'histoire offre de semblables tableaux, on ne peut pas s'empêcher de déplorer le malheur des peuples, & l'aveuglement des souverains livrés à leurs coupables favoris. Cependant, lorsque la réclamation

des peuples est si générale, n'est-ce pas la faute des princes s'ils ne parviennent point à découvrir la vérité? Les cours sont-elles si empestées, qu'ils ne puissent y trouver un honnête homme, vraiment ami de son maître & de l'état? Que de chagrins ne se fût point épargné la reine mere! Mais elle était si prévenue, qu'on avait souvent entendu dire à Louis XIII: "Ce maréchal veut être la ruine de mon royaume; mais cela ne peut pas se dire à ma mere, parce qu'elle entrerait en colere.", Vittorio Siri, l'auteur de ces mémoires, observe que "le P. Suffren, jésuite, confesseur de la mere & du fils, eût pu parler sans feinte, parce qu'il avait un grand crédit sur l'esprit de l'un & de l'autre, crédit qu'il méritait pour la sainteté de sa vie; mais qu'il avait tant d'éloignement pour toutes les choses temporelles, & que la prudence en lui répondait si peu à sa sainteté, que dans certaines choses il n'admettait pas les principes les plus reçus, comme, par exemple, de témoigner qu'il ne croyait pas que la faveur de d'Ancre fût si excessive.", Il faut convenir qu'un tel caractère, s'il était comme le peint l'historien, est fort singulier, ou que s'il était joué, il est d'un courtisan bien adroit.

Le maréchal méritait de périr sur un échafaud, mais sa mort fut un crime. Per-

sonne aujourd'hui n'ignore cet assassinat ; on en trouve toutes les circonstances dans ces mémoires ; les ennemis de Concini , plutôt par haine pour lui que par amour du bien public , y déterminèrent le roi peu à peu. Quand ils l'eurent bien envenimé contre ce favori de la reine , & affaibli dans son cœur son amour pour sa mere , ils employèrent des trames plus sûres ; en voici une qui prépara la catastrophe. Un jour de Luynes fit trouver à dessein , au coucher du roi , diverses personnes de sa cabale , entre autres le mousquetaire Boyer ( qui fut l'un des meurtriers du maréchal ) , qui quelques jours auparavant lui avait refusé l'entrée aux Tuileries. Le silence triste qu'ils gardaient , & l'air de désolation peint sur leur visage , piqua la curiosité du roi ; il voulut en faveur la cause ; mais ils gardaient toujours plus le silence , afin d'irriter davantage son desir ; & ce ne fut qu'après qu'il leur eut ordonné de parler , & qu'ils lui eurent représenté le risque qu'il y avait pour eux d'être exterminés , si on venait à savoir qu'ils l'avaient fait , qu'ils ajoutèrent : “ Tout Paris , toute la France versent des larmes ameres , à la vue du péril où se trouve votre majesté. On craint d'apprendre d'un moment à l'autre , que sa mort a été accélérée. On lui fit observer qu'il se trouvait entre les mains d'Italiens , fabricateurs de

poisons très-aigus , dont ils faisaient un usage familier , pour satisfaire leurs haines implacables , & que Charles IX avait été empoisonné par sa mere , qui était Florentine , & de la maison de Médicis , comme la reine sa mere. „ Il n'en fallut pas davantage , continue l'historien , pour abuser un jeune roi mal en garde , & faire flotter son cœur dans un amas de pensées orageuses. Préoccupé de ces horribles rêveries , qu'on avait imaginées pour que la terreur lui fit prendre les résolutions les plus violentes , que tout amour filial s'éteignit dans lui , il ordonna à leurs auteurs de songer sérieusement tous ensemble au remède , & de le lui indiquer lorsqu'ils l'auraient trouvé. Le résultat de leur délibération fut qu'il fallait mettre à mort le maréchal , & éloigner de la cour la reine mere. La résolution au sujet du maréchal fit horreur au roi ; mais les conjurés lui représentèrent la difficulté & comme l'impossibilité de l'arrêter , à cause de sa nombreuse suite. “ Enfin , ils parvinrent à obtenir du roi l'ordre d'arrêter le maréchal , avec permission de le tuer s'il faisait résistance de façon à mettre leur vie en danger. C'était tout ce qu'ils désiraient.

Si la mort du maréchal fut un assassinat , le supplice de Galigai , tout juste qu'il était peut-être , fut une atrocité. Vittorio Siri rapporte la procédure. Les interrogatoires por-

tent plus sur les sortilèges dont on l'accusait d'avoir usé, que sur toute autre chose. Au lieu que si l'arrêt qui la condamne à perdre la tête sur un échafaud, avait donné pour motif de son supplice, son véritable crime, c'est-à-dire, l'abus qu'elle avait fait de l'empire qu'elle avait usurpé sur l'esprit de sa souveraine, il eût pu servir à effrayer ces fléaux des cours, nés pour la honte de leurs souverains & pour le malheur des peuples. N'est-ce pas un crime assez atroce que d'induire son maître à des erreurs funestes à sa gloire & à la nation ? Les loix sont inexorables contre les monstres qui osent menacer les jours du souverain, ou attenter à sa personne. N'est-ce donc rien que de le rendre odieux à ses peuples & à la postérité, de le flatter pour le tromper, & de le caresser pour lui faire commettre des injustices ?

---

IV. *Letters on materialism, &c.* c'est-à-dire, *lettres sur le matérialisme & sur la théorie de l'espece humaine, de Hartley. A Londres, 1776, chez Robinson, in-8°.*

RIEN n'est nouveau sous le soleil, dit un auteur célèbre. M. Dutens a fait un ouvrage *ex professo*, pour prouver que toutes les découvertes des modernes sont pour la plupart renouvelées des anciens ; & M. Bailly dans

son *histoire de l'astronomie*, &c. va jusqu'à dire que les recherches de nos savans n'ont abouti qu'à ressusciter les connaissances astronomiques qui furent ensevelies avec le genre humain sous les eaux du déluge universel. Ainsi toujours occupés à réparer nos pertes, plutôt qu'à augmenter nos richesses, nous fouillons sans relâche dans une mine inépuisable, sujette à des éboulemens périodiques, où la main du tems précipite à son gré, & les trésors qu'on ont été tirés, & les ossemens de ceux qui ont osé les ravir. Tel a été le sort des sciences : elles sont retombées dans l'oubli, avec les grands hommes qui les en avoient tirées. Depuis quelques siècles on a recommencé l'ouvrage ; mais si l'on en croit les auteurs que nous venons de citer, il s'en faut bien qu'on soit encore parvenu aussi avant dans la mine, que les anciens l'avaient fait. On retrouve par-tout leurs vestiges : s'il se rencontre un trésor, c'est un trésor qui a été enfoui parmi les anciennes décombres. Un Suisse trouve un remède long-tems cherché, un bon roi en fait présent à l'humanité ; ni le Suisse, ni le monarque n'en auront la gloire ; il y a deux mille ans, vous dira-t-on, qu'Hypocrate avait indiqué ce remède.

Mais il en est tout autrement des erreurs ; on veut bien les mettre sur le compte de notre siècle. C'est notre siècle qui a produit l'a

théisme, le matérialisme, le déisme, le fatalisme, &c. comme si les travaux des hommes ne devaient point se ressentir de leur fragilité; comme si l'or sortait pur du sein de la terre.

Le matérialisme est une erreur aussi ancienne que le monde. Ce fut Epicure qui le premier le réduisit en système, & il eut plus de sectateurs que Platon. Lucrece parmi les Romains, l'orna des charmes de la poésie; & long-tems après lui, ce système, si humiliant pour l'humanité, faisait encore plus de prosélytes que la doctrine du christianisme. Mais enfin cette lumière divine dissipant les ténèbres qui couvraient l'Europe, fit voir aux peuples étonnés une nouvelle vie, une éternité consolante. On fait que quelques philosophes aveuglés se refuserent à cette utile clarté. Le plus célèbre est Spinoza, qui traita le matérialisme suivant les principes d'Epicure & de Lucrece, & qui à l'aide d'une fausse logique, étayée des théorèmes de la géométrie, sema dans toute l'Europe une erreur que l'on commençait à oublier. On a accusé plusieurs grands hommes de notre siècle de l'avoir adoptée sur sa parole; mais il n'est pas possible que des hommes raisonnables aient osé, dans une matiere aussi importante, se régler sur les décisions d'autrui. Le docteur Hartley, en Angleterre, paraît avoir embrassé

cette erreur ; & il est bien fâcheux qu'un homme aussi universellement estimé pour ses vastes connoissances que pour la pureté de ses mœurs, se soit laissé entraîner dans ce dangereux système. On l'a attaqué après sa mort, & le docteur Priestley, regardé dans toute l'Europe comme un des plus beaux génies de sa nation, a cru devoir défendre cette opinion dans quelques endroits de ses écrits. C'est à ce dernier que sont adressées les lettres dont nous rendons compte. L'anonyme paraît être rempli des meilleures intentions ; il serait si flatté d'avoir pu convaincre un homme comme le docteur Priestley, que ce motif seul l'aurait engagé à écrire, si le bien de l'humanité n'avait pas suffi pour l'y déterminer. « La célébrité, monsieur, lui dit-il dans son épître dédicatoire, devient toujours pernicieuse, lorsque celui qui la possède, érige ses doutes en axiomes & en vérités incontestables. En fait de pures spéculations, qu'on dise sa pensée, à la bonne heure ; mais quand ils'agit de la conduite morale des hommes, on ne saurait trop user de précautions. Êtes-vous, je vous prie, bien prudent, quand vous dites : on n'a pas d'autre espérance de se survivre, que celle qui est fondée sur la révélation ? Cependant, que d'après cela un crime doive se commettre dans le monde, ou qu'on doive négliger d'y faire un acte de vertu, vous ferez le dernier

à hasarder une pareille assertion, quoiqu'elle vous paraisse philosophiquement vraie; car nous savons de science certaine, que votre éducation a été si soignée que la moindre atteinte à la morale produit en vous une sensation qui est plus que *mentale*. »

On voit que l'anonyme se propose principalement de combattre le matérialisme par la considération de ses dangereuses conséquences dans la société humaine. C'est en effet une objection à laquelle on n'a guère satisfait. Le docteur Hartley dit bien que nous ne devons jamais dissimuler la vérité par la crainte des suites qu'elle peut avoir; mais il nous semble qu'il est des vérités d'un certain ordre, qui ne doivent point être exposées au commun des hommes, sur-tout quand ils vivent réunis sous des loix dont l'exécution assure leur bonheur, & ne peut être séparée de la croyance d'une autre vie. L'anonyme s'égaré dans une foule de discussions métaphysiques, qui à coup sûr ne produiront pas l'effet qu'il en attend. Avec cela, son style est sec & décousu; & il s'arrête trop long-tems à des argumens répétés mille fois dans nos écoles, depuis Scot jusqu'à présent. Il devrait croire pourtant qu'un des plus savans physiciens de l'Europe, tel que le docteur Priestley, n'en est pas aux élémens sur cette matière; & qu'il connaît aussi bien que l'au-

teur, ce que Leibnitz & Clarke en ont pensé. Mais nous le répétons, on doit savoir gré à l'anonyme d'avoir ramené le public sur une question aussi importante.

---

V. *Geschichte der Engländer, &c. ou histoire des Anglais & des Français dans les Indes orientales. Essai ; par M. DOHM. A Leip- sicks, 1776, tome premier, in-8°.*

CE n'est ici ni une imitation ni un plagiat de la fameuse *histoire philosophique & politique*, de M. l'abbé Raynal. L'auteur de celle-ci a fait ses preuves d'habileté dans d'autres ouvrages qui l'ont fait connaître pour un homme éclairé, capable de faire les recherches les plus approfondies & de les présenter de la manière la plus intéressante. C'est dans des sources originales qu'il a puisé lui-même cette nouvelle histoire ; & il s'est attaché à présenter les matières sous un point de vue d'où ses compatriotes peuvent retirer la principale utilité.

Le premier livre renferme l'histoire des voyages & expéditions des Anglais dans les Indes, depuis l'an 1600, que fut fondée leur compagnie de commerce des Indes orientales, jusqu'à l'année 1745 ; & l'histoire des Français dans les mêmes Indes, depuis l'an 1503, que le premier de leurs vaisseaux y

aborda, jusqu'à la même année 1745. Dans les deux parties suivantes, on présentera l'histoire du commerce de ces deux nations réunies, depuis 1745 jusqu'en 1762; après quoi reviendra l'histoire de chacune de ces nations à part, depuis 1762 jusqu'à présent. A la fin de l'ouvrage, M. Dohm donnera une énumération critique de toutes les sources qui lui auront été connues, & de tous les secours qui peuvent conduire à une plus grande certitude l'histoire moderne, la géographie, la statistique de ces contrées. Ce qui ne l'empêche pas de citer, à mesure qu'il avance des faits, les autorités sur lesquelles il les fonde. La source la plus générale est *l'histoire des voyages*, dont le premier volume contient les voyages des Anglais aux Indes orientales; à quoi il faut joindre le tome XXVI de *l'histoire universelle*, où l'on trouve un assez bon exposé du commerce des Anglais & des Français dans ces pays. M. D. a disposé ses matériaux suivant ses propres vues, & il se fait lire avec un plaisir particulier, tant par l'intelligence qui a présidé à son choix, que par l'intérêt & les agrémens qu'il a répandus dans sa narration. Il a placé sous le texte, des notes destinées principalement à la géographie des états dont il parle; & tout ce qu'il en dit est fort exact. Cependant il témoigne encore quelques craintes

d'avoir omis des choses essentielles dans son plan, ou d'être tombé dans quelque méprise; & il déclare qu'on lui fera grand plaisir en lui communiquant tout ce qui pourra servir à rendre son ouvrage meilleur. Aussi M. Busching, persuadé que cette modestie est bien sincère dans M. Dohm, lui a-t-il proposé quelques remarques & donné quelques conseils, avec tous les égards que se doivent de véritables sçavans qui joignent les mœurs aux connaissances. On peut lire à ce sujet le n<sup>o</sup>. XXIII de la sixième année de la feuille hebdomadaire que M. Busching publie à Berlin.

---

VI. G. SCHÜTZE. . . *Lobschrift, &c.* c'est-à-dire, *éloge des femmes des anciens Germains & des peuples septentrionaux, par M. SCHÜTZE, docteur & professeur à Hambourg. Nouvelle édition, corrigée & augmentée. A Hambourg, 1776, in-8<sup>o</sup>.*

LA manière d'écrire de M. Schütze est dans une opposition diamétrale avec celle de M. Thomas. Celui-ci bande les ressorts de son esprit pour en tirer des réflexions profondes dans un style concis, quelquefois épigrammatique, quelquefois énigmatique, mais toujours énergique. L'auteur Allemand, au contraire, lit & copie, de sorte qu'en accumulant des citations, il en forme des notes,

qui font au moins les neuf dixièmes de son livre. Le texte est placé au-dessus comme dans le dictionnaire de Bayle. Cependant il faut bien se garder de mettre M. S. au rang des simples compilateurs. Il remonte à des sources que l'érudition seule, & même une érudition peu commune; rend accessibles; il lit avec jugement, il extrait avec choix, & il donne aux matériaux qu'il emploie la liaison convenable. C'est aux historiens philologistes à tirer ensuite de semblables recueils qu'ils ne seraient pas en état de faire; les choses qui conviennent à leurs vues. Le style de M. S. est avec cela pur, & sa narration coulante. Cet écrit au reste avait déjà paru dans les deux volumes, intitulés : *Ecrits apologétiques en faveur des anciens Germains & peuples du nord*. On a substitué ici le mot d'éloge à celui d'apologie; & l'on a fait quelques autres changemens plus ou moins importants.





## TROISIEME PARTIE.

## PIECES FUGITIVES.

I. *L'hospitalité récompensée. Suite de l'histoire de Du Theil & de Sophie Matthieu.*

IL y avait déjà quelque tems que ma femme ne cessait de me fatiguer de ses projets insensés, lorsqu'elle crut devoir entreprendre ma fille. Elle la prit en particulier, lui fit un étalage magnifique des charmes de la vie religieuse. . . Ah, que je voudrais, lui dit-elle, avoir été vouée de bonne heure par mes parens à cette vie céleste ! Le monde n'offre que des peines, des besoins, des mécontentemens, des dégoûts, même pour les plus heureux. . . Du Theil, ajouta-t-elle, à qui votre pere prévenu semble vous destiner, ne saurait vous rendre heureuse. Il est froid & pédant : je le crois fort intéressé, même avare. Sa sœur a certainement les mêmes défauts : ils sont connus. Ces gens vous confondront dans la classe la plus commune des citoyens. Voyez qui ils fréquentent. Si jamais vous l'épousiez, n'approchez plus ni de moi ni de ma maison. Je ne veux pas que ni moi, ni dans la suite mon fils ; ayons aucune relation

avec gens de cette espece. . . Ma fille impatientée lui répondit avec fermeté & avec vivacité. . . Vous ne connaissez point Du Theil, madame: c'est sa douceur & sa modestie qui l'ont avili à des yeux superbes. Mon pere le connaît mieux que vous. Si ce pere tendre & judicieux me destine à lui, je l'épouserai. Mais aucune puissance humaine ne fera jamais capable de me forcer à entrer dans un couvent. J'ai pour l'état de religieuse une répugnance invincible. Si mon pere cependant venait à désapprouver mes liaisons avec Du Theil, je pourrais y renoncer par obéissance, & vivre dans le célibat, mais jamais, non jamais, sous le voile. . . Sur ce propos, madame de Calogny irritée, interdit avec hauteur l'entrée de son appartement à Sophie, & dès ce moment elle lui fit porter à manger dans sa chambre.

J'appris cet éclat & cette rupture à mon retour d'une absence de trois jours, que j'avais été obligé de faire pour des affaires indispensables. Je blâmai ma fille d'avoir abandonné dans ce moment son caractère de douceur. Ma femme me déclara que mademoiselle Matthieu s'éloignerait de la maison, ou qu'elle en sortirait avec son fils; qu'il fallait que cette jeune insolente entrât dans le couvent, ou qu'elle ne la verrait jamais.

Je parlai à ma fille; je lui reprochai sa

vivacité ; je lui dis que ferme dans ma résolution , je la marierais avec Du Theil dans une année , & que pour l'amour de la paix je la mettrais jusqu'alors comme pensionnaire dans le couvent ; qu'elle y ferait plus tranquille que dans la maison. Elle y consentit.

Je communiquai cette résolution à madame de Calogny , qui n'en fut point contente. . . Ma cousine la supérieure a déclaré qu'elle ne la recevrait point comme pensionnaire , mais seulement comme novice : elle n'a que des pensionnaires distinguées par leur naissance , & elle veut soutenir cette règle dans sa maison. Elle ne peut par conséquent admettre mademoiselle Matthieu que comme novice , & alors elle ne négligera rien pour la mettre en égalité avec celles qu'elle a de plus illustres. Vous savez que ma cousine a beaucoup d'amis & de liaisons parmi les grands. Elle peut un jour servir utilement notre fils. Déjà elle a des projets , qu'elle m'a communiqués ; & si vous nous laissez faire , vous verrez un jour notre cher enfant fournir une brillante carrière. Pour relever sa famille , il faut y penser de loin ; & il n'y a que des ames sans énergie , qui se bornant à ce qui les environne , ne portent pas leurs regards sur un rang supérieur. Il n'y a rien de difficile pour qui fait former son plan & prendre ses mesures d'avance. . . Je ne suis pas

## 2 JOURNAL HELVETIQUE.

assez infensé, lui répondis-je, pour porter mes vues si loin ni si haut; mais quant au présent, ma fille sera simple pensionnaire, & jamais novice. . . On n'insista plus; mais ce furent de fréquentes & longues conférences entre la supérieure & ma femme, dont le résultat fut que Sophie serait reçue au couvent comme simple pensionnaire.

Je communiquai ce résultat à Sophie, qui parut satisfaite. J'en parlai aussi à Du Theil qui me sembla content. On convint du tems: dans dix jours elle devait y entrer.

Une affaire importante m'obligea le lendemain à m'éloigner pour un voyage de quatre ou cinq jours. Je me pressai de revenir, il me sembla qu'un pressentiment intérieur m'engageait à hâter mon retour. J'arrivai le quatrième jour dans la nuit. Quelle fut ma surprise d'apprendre que ma fille avait quitté la maison le lendemain de mon départ, & que, depuis deux jours, on ignorait ce qu'elle était devenue! Je questionnai les domestiques, qui ne me donnerent aucun éclaircissement. Quoiqu'il fût tard, j'allai chez Du Theil, qui, instruit comme le public de cet événement extraordinaire, me protesta qu'il ignorait où était Sophie; qu'elle ne lui avait communiqué aucun de ses dessein; qu'il n'avait aucune lumière sur son sort. Il répandit des larmes de douleur. Je ne

pus retenir les miennes , & je fortis convaincu qu'il n'avait aucune part à cette évafion , ou à cette retraite. C'est l'effet , me dit-il , des mauvais traitemens de fa belle-mere , qui l'auront réduite au défefpoir. Il faut la chercher & en prévenir les fuites. De là je me rendis chez ma belle-fœur , que je fis fortir du lit. Je la trouvai dans la même ignorance.

Je revins chez moi très-affligé. Je m'enfermai dans ma chambre , & je paffai la nuit fans dormir. Le lendemain matin j'envoyai à une petite campagne , que j'avais à une demi-lieue de la ville , pour prendre quelques informations. J'appris qu'elle en était partie , qu'elle avait trompé le fermier. J'envoyai un exprès à cheval , pour découvrir fa marche. Il ne put s'en instruire , & je compris qu'elle avait pris des détours , pour cacher fa route.

Ma femme me parut confternée , affligée même de cet événement. Sans doute qu'elle fe faifait des reproches. Je ne lui en fis point. Ils n'auraient fervi à rien. Dans ma douleur profonde , je gardais le fîlence.

Je vifitai la chambre de ma fille. Je trouvai qu'elle avait emporté fes bijoux & fon argent , mais fort peu de linge & de hardes. Je fis crocheter fa table de toilette , & j'y trouvai cette lettre d'une de fes coufines ,

pensionnaire au couvent où elle devait entrer, & au revers quelques mots tracés de la main de Sophie. Lisez, monsieur, me dit M. Matthieu en me présentant ce papier, & en essuyant ses larmes. Vous y verrez la source de mes malheurs, & la cause du désespoir de ma fille.

*Lettre de la cousine de mademoiselle Sophie  
Matthieu.*

“ JE suis instruite, ma chere cousine, que victime des caprices & de l'orgueil d'une marâtre, vous êtes dévouée à entrer au couvent où je suis, & d'où je suis très-impatiente de sortir. On vous fait croire que vous y ferez placée comme pensionnaire pour une année; mais l'intention décidée de votre belle-mere & de la supérieure, est de vous y retenir pour faire votre noviciat & prendre le voile. Jamais votre pere n'aura le courage ni la force de résister aux résolutions fermes de ces deux femmes impérieuses; & si vous entrez une fois, vous êtes sacrifiée pour toujours. L'amitié que j'ai pour vous, l'horreur que m'inspire votre sort, m'engagent à vous donner cet avis. Profitez-en, ou vous êtes perdue. J'ai entendu les complots de ces deux vilaines femmes. J'ai écouté, parce que je savais qu'il s'agissait de vous, ma chere cousine, & de votre sort. Votre belle-mere difait :

il n'est rien que je ne voulusse entreprendre pour empêcher ce mariage avec Du Theil. Quelle honte pour moi d'avoir à soutenir des relations avec gens de cette sorte ! Si M. de Calogny s'obstine à faire sortir sa fille au bout d'une année, pour la marier, qu'aurons-nous avancé ? La supérieure repliquait : gagner du tems, c'est toujours quelque chose. J'essaierai d'abord par des cajoleries de gagner cette fille. Je la flatterai. Je tâcherai de lui faire goûter insensiblement la vie religieuse. Envoyez-la seulement, je vous réponds qu'elle fera tôt ou tard son noviciat. Si une fois je la tiens, elle succombera sous les rigueurs de ce noviciat, ou elle fera de bonne grace ses vœux. . . Voilà mot à mot, ma tendre cousine, ce que j'ai entendu. C'est à vous à aviser aux moyens de vous soustraire à la tyrannie. Ne me compromettez pas, je vous prie, & recevez cet avis comme une preuve de l'attachement sincère de votre bonne cousine P. T.,,

Sur le revers de cette lettre étaient écrits de la main de Sophie ces mots :

“ Il ne reste à la malheureuse Sophie, abandonnée du plus chéri des peres, que le parti du désespoir, celui de fuir ses tyrans & ses persécuteurs. „

CETTE lettre, continua M. Matthieu, ne me laissa plus douter des desseins injustes de ma femme. Je lui en fis les plus vifs reproches. Elle les reçut en silence, & avec plus de modestie que je ne l'en aurais cru capable. Quelques jours après, elle chercha à se justifier, en m'assurant qu'elle n'avait jamais imaginé de condamner Sophie à une retraite perpétuelle malgré elle & malgré moi; qu'il est vrai qu'elle n'avait pas approuvé le mariage avec Du Theil, parce qu'il lui avait manqué d'égards deux fois; que son intention avait été de chercher à ma fille, pendant l'année, un autre époux, & de la tenir seulement au couvent jusqu'à ce qu'elle l'eût décidée. Elle m'en nomma un, à qui elle avait pensé, en me montrant une lettre qu'elle avait reçue, & qui prouvait qu'elle avait fait effectivement une démarche dans cette vue. Je vous avouerai que ma cousine la supérieure persistait dans le dessein de chercher, dès que Sophie serait au couvent, à la gagner, pour se faire religieuse. Mais la décision aurait toujours dépendu d'elle & de vous.

Dans le même jour nous apprîmes que Du Theil était parti subitement, sans prendre congé de personne; & m'étant informé, je fus convaincu qu'il n'avait pas pris la route qu'il devait tenir pour se rendre en droiture à son régiment.

Vous voyez , me dit ma femme , que Du Theil est allé joindre votre fille , qu'ils se sont donné rendez-vous , que c'est lui qui l'a séduite & perdue. Eh bien , mes préventions contre cet homme étaient-elles injustes ?

Réfléchissant sur toutes ces circonstances , je résolus d'intenter une action contre Du Theil , comme contre un ravisseur , pour l'obliger à me rendre compte de ma fille. Un avocat la dirigea. Je pensais que Du Theil , instruit de ces démarches , ne manquerait pas d'indiquer où était ma fille.

Quelques semaines après , j'appris par diverses lettres de l'armée , que Du Theil y était arrivé seul , qu'il était toujours estimé de ses supérieurs , & aimé de ses camarades. 1

Peu de tems après , je fus instruit encore qu'il avait été fait capitaine , après une action où il s'était conduit avec intelligence & avec bravoure.

Je résolus alors de suspendre ma poursuite criminelle , & de lui écrire , persuadé qu'il me répondrait avec candeur. Ma femme approuva ce parti , & je fis ma lettre.

Je fus ensuite fort surpris de ne recevoir aucune réponse. J'attendis inutilement plusieurs mois , vivant dans l'incertitude sur le sort de ma fille , & dans l'amertume. J'en tombai malade. Ma femme prit le plus grand soin de moi , & elle me faisait presque oublier

les fujets de mécontentement que j'avais contr'elle. Ma convalescence fut longue, & les attentions furent soutenues.

Enfin, j'appris par la voix publique, que Du Theil était mort de ses blessures, fort regretté de tous ses supérieurs. Sa sœur s'empara de ses biens, avec certaines formalités qui me parurent au moins superflues, aidée d'un avocat qui la dirigeait. Elle vendit bientôt tous les fonds, comme pour effacer le souvenir de ce qu'elle avait acquis. Tout cela me parut singulier & inexplicable.

Je restai donc dans la plus profonde obscurité sur le sort de ma fille. Je fis écrire à tous ses amis, pour savoir s'il n'avait rien dit, rien déclaré avant de mourir. Je n'appris rien qui pût m'éclairer.

Ma femme cherchait à me distraire & à me consoler. Quelquefois elle s'efforçait de me persuader que Sophie, qui s'était enfuie seule avec son argent & quelques pierreries, aurait été volée & assassinée.

Je travaillais à l'oublier & à m'occuper. J'avais un jardin derrière ma maison, je devins fleuriste. Cet exercice contribua à remettre ma santé. J'avais toujours aimé la lecture, je m'y donnai plus que jamais. Je sortais peu, je ne voyais pas beaucoup de monde. Ma femme vivait aussi plus retirée. Les années s'écoulaient ainsi, sans que je

puffe reprendre cette gaîté qui avait fait autrefois mon caractère.

Mon fils grandiffait ; il occupait beaucoup ma femme : mais je trouvais qu'elle l'élevait affez mal , pour le moral & pour le phyfique. Il manifeflait déjà de la hauteur & des caprices. Mais il ne fallait le reprendre qu'avec douceur , difait ma femme , pour lui donner l'exemple de cette vertu. Il ne convenait pas de lui réfifter , afin de lui montrer le modele de la fouplesfe. Contredire fes volontés , c'étoit , fuivant elle , lui apprendre à fe fâcher. Il n'eft point d'enfans qui pleurent plus fouvent que ceux dont on fatisfait ordinairement les fantaifies ; auffi le mien répandait-il fréquemment des larmes , & pour l'appaifer on ne manquait pas de céder , & de le contenter. Paffant ainfi du mécontentement aux pleurs , des pleurs à de nouvelles fantaifies , il éprouvait plus de peines que de plaifirs , plus de mouvemens facheux que de fentimens agréables. Tel fera toujours le fort des enfans mal élevés. Ils ne font pas heureux dès l'enfance , & ils ne faurajent l'être dans un âge plus avancé.

Du côté du phyfique , il n'était pas mieux gouverné. Pour rendre fon fang plus doux & prévenir les humeurs , il ne devait point manger de viandes , mais fe nourrir de végétaux. Cependant on lui donnait à table des

entremets , & hors de table il dévorait la viande , lorsqu'il pouvait en attraper. Qu'il mange de tout avec modération , disais-je , & son estomac s'accoutumera à tout ce qui n'est pas mal-sain par sa nature. Pourquoi serait-il élevé différemment que nous ne l'avons été ? Ce sont les excès , plutôt que la qualité des mets , qui peuvent nuire. En grandissant , ses incommodités s'accrurent ; on eut recours aux médecins , qui les augmentèrent par leurs remèdes. Son humeur difficile & impérieuse semblait croître à mesure que sa santé s'affaiblissait. Il faisait souffrir sa mère , il exerçait sa patience , souvent il la poussait à bout : elle sentit plus d'une fois que j'avais eu raison de l'exhorter à faire ployer la volonté de son fils sous la sienne. Il faut qu'il obéisse jeune , ou que vous lui obéissiez toujours , lui disais-je : les caprices de l'enfance , qu'on laisse dominer , deviennent des vices impérieux dans la jeunesse.

Cet enfant languit ainsi pendant quelque tems ; enfin il tomba dans une sorte de marasme , qui le conduisit au tombeau.

Etonnée , frappée , consternée , ma femme fut d'abord dans un état qui semblait annoncer quelquefois le désespoir , d'autres fois l'insensibilité. Elle était grosse de quelques mois , elle fit une fausse couche qui fut suivie de divers accidens , qui se succédant chaque

mois, ensuite tous les quinze jours, l'affaiblissaient au point de l'obliger de garder fréquemment le lit.

Il se fit alors une révolution chez elle, qui me surprenait & qui était apperçue de tous ceux qui l'environnaient : elle devint douce, honnête, modeste. Elle me témoignait les plus grands égards ; elle avait des attentions & des prévenances pour tous ceux qui m'intéressaient. Souvent je la trouvais occupée à faire de bonnes lectures, elle avait abandonné toutes les autres. Plus d'une fois je l'avais surprise en larmes : je lui en demandais la cause. Elle semblait avoir à me parler, & les paroles expiraient sur ses levres. Un jour elle me dit : *oui, il faut que je vous ouvre mon cœur*. Les sanglots étouffèrent sa voix, & elle ne put continuer. Le lendemain je lui demandai ce qu'elle avait voulu me dire ; elle baissa les yeux, les éleva ensuite au ciel, & enfin garda le silence. Un moment après, elle me dit que ses maux la jetaient dans la mélancolie, & qu'elle me conjurait de la supporter avec patience & avec bonté.

Elle passa plus d'une année dans cet état, & je vivais beaucoup plus avec elle ou dans son appartement : sa complaisance était soutenue & marquée ; elle allait au-devant de tout ce qui pouvait m'être agréable : elle attirait familièrement dans la maison tous ceux

qu'elle croyait propres à me procurer du plaisir. Je me disais souvent : si elle avait eu ces manières & cette conduite dans les commencemens de notre mariage, j'aurais été plus heureux, & peut-être n'aurais-je pas effuyé les malheurs par où j'ai passé : Sophie ferait auprès de nous.

Il y avait quelques jours qu'un de ses accidens ordinaires la retenait au lit, lorsqu'un matin elle me fit chercher. M'étant assis à côté de son lit, après avoir fait sortir les domestiques elle me dit : " J'ai à vous parler, monsieur, je vous prie de me donner le tems nécessaire pour vous instruire & pour vous ouvrir mon cœur. Je vous demande sur-tout la grace de ne pas m'interrompre, & de m'écouter jusqu'à la fin. . . "

Je suis une malheureuse, qui vous ai grièvement offensé; & si je ne reçois pas de vous mon pardon, je n'oserais me flatter de l'obtenir du Juge suprême, que vous devez implorer en ma faveur. . . »

Elle s'arrêtait pour reprendre haleine. Surpris, étonné de ce début : ne doutez pas, ma chere amie, lui dis-je, que je ne sois très-disposé à oublier, à excuser, à pardonner toutes les fautes que vous pouvez avoir commises contre moi; & vous devez aussi, avec un cœur repentant, tout espérer de la bonté de l'Éternel, souverainement miséricordieux.

“ Vous ne connaissez pas mes crimes , réprit-elle. Ecoutez en silence. Les momens font précieux. En vain les médecins me flattent : je sens que ma fin n'est pas éloignée. Je dois ménager les instans de ma vie , pour réparer le mal que j'ai fait. . .

Ce sont mes mauvais traitemens , mon injustice , mon orgueil , qui forcerent votre aimable fille à quitter la maison & à fuir le meilleur des peres. Je voulais la contraindre à se faire religieuse , pour grossir l'héritage de mon fils. Elle s'était retirée dans les montagnes de la Suisse , sur les frontieres de la Franche-Comté , & de la principauté de Neuchatel. Je ne fais pas le lieu précisément ; mais ce ne doit pas être loin de Neuchatel , ou d'Yverdon. C'est dans le voisinage de l'une de ces deux villes. Du Theil n'avait aucune part à son évafion : mais elle lui écrivit , & il alla la joindre. Il voulait la ramener à vos pieds : elle l'obligea à l'épouser. Elle devint grosse. Il la laissa dans sa retraite , pour se rendre à l'armée , où il périt vers la fin de la même campagne , comme vous l'avez appris. . . ”

Je fis un grand cri , & en l'interrompant je lui dis , comment avez-vous su toutes ces circonstances & pourquoi ne m'en avez-vous pas instruit ? . . .

“ Attendez , monsieur , vous apprendrez

tous mes crimes. De sa retraite, votre fille imprudente vous a écrit successivement quatre lettres. Dans la première elle vous avouait avec naïveté ses fautes, elle vous en demandait pardon d'une manière touchante & respectueuse, & elle vous conjurait de permettre qu'elle vint à vos pieds recevoir les loix que vous voudriez lui imposer. Dans la dernière, elle vous déclarait qu'elle était enceinte, & elle implorait vos bontés pour l'enfant qu'elle portait dans son sein. Comment ne fus-je pas émue par ces lettres si attendrissantes? Le démon de l'orgueil & de la vengeance contre Du Theil, que je haïssais, & dont je croyais avoir reçu des offenses, remplissait mon cœur. J'avais pris des mesures pour intercepter ces lettres; un domestique était le ministre de mes passions cruelles. Je brûlais ces lettres, que j'aurais dû mettre dans vos mains. Je voulais obliger l'infortunée Sophie & son époux à se bannir de la France, & dans cette vue je vous fis conseiller, par un avocat, de commencer contre celui-ci un procès criminel. . .

Vous voulûtes écrire à Du Theil une lettre, dont la réponse aurait amené tous les éclaircissémens que vous desiriez. Je l'arrêtai & la supprimai encore. . .

Enfin Du Theil, blessé & près de sa fin, vous écrivait pour vous apprendre son état,  
le

le lieu de la retraite de votre fille ; il vous envoyait un acte de son mariage & son testament en faveur de son épouse. Je fus attendrie alors sur le sort de votre fille , & mon cœur me sollicitait à vous montrer ces papiers. Mais l'orgueil , me faisant hésiter ; m'engagea à attendre une nouvelle lettre de Sophie , afin de vous les remettre toutes à la fois , en vous avouant alors mes fautes. J'étais encore excitée à vous dévoiler la vérité , quand je vis que la sœur de Du Theil , que je savais avoir reçu une lettre de lui dans les mêmes circonstances ( lettre où il l'instruisait sans doute de son mariage & des dispositions de son testament ) ne laissait pas de s'emparer de la succession , mais avec des précautions qui annonçaient sa défiance & sa mauvaise foi.

J'attendis long-tems cette lettre de votre fille , toujours résolue de vous ouvrir mon cœur par un aveu sincere. Trois & quatre mois s'écoulerent , sans qu'il en arrivât. Je fis écrire à Neuchatel & à Yverdon , pour m'informer s'il n'y avait point de Sophie Du Theil , ou de Sophie Matthieu , dans les environs. On ne put m'en donner aucune nouvelle. . . Je changeai alors de résolution. Il est apparent , me dis-je , que la tendre Sophie n'aura pu soutenir le coup accablant de la mort du malheureux Du Theil. Elle aura succombé , & son fruit avec elle. Son silence

le prouve. Si elle vivait , elle aurait écrit, Si elle était malade , quelqu'un aurait écrit pour elle. Elle n'est donc plus ! Il ne reste rien de ces infortunés. Mon mari semble prendre son parti sur ces tristes événemens , & chercher à en perdre le souvenir. Pourquoi renouveler ses douleurs inutilement & sans qu'il en puisse résulter aucun avantage ? Que la sœur de Du Theil jouisse des fruits de sa rapacité , puisqu'il n'y a plus personne qui puisse l'en dépouiller , ni épouse , ni enfant. Ma conscience me reprochait la mort de ces deux personnes ; mais je cherchais encore à étouffer , ou à éloigner ces remords , & à ensevelir dans une nuit éternelle tous ces funestes événemens : comme si le Juge des humains , à qui rien n'est caché , ne tenait pas un compte exact de toutes les actions des mortels „ . . .

Je voulais prendre la parole , quoiqu'oppressé par les divers sentimens de l'impatience & de la douleur. “ Permettez , mon cher monsieur , que je reprenne un peu haleine ; laissez-moi finir. Vous n'êtes pas encore instruit de tout ce que vous devez favoir. . . „ Ma femme prit d'un cordial qu'elle avait sous la main , & après quelques instans de repos elle continua en ces termes :

“ J'étais encore bien éloignée des sentimens de la vraie repentance. La miséricorde divine , qui voulait m'y conduire , m'a frap-

pée, quelque tems après, d'un coup terrible, seul capable de fléchir, de dompter, d'abatre mon orgueil insensé. C'est la mort de notre fils. J'en ai d'abord été vivement affligée; mais éclairée enfin par la grace céleste, j'ai béni l'Arbitre des événemens de l'avoir retiré de ce monde, où il aurait été mal élevé, méchant, & par-là même malheureux. Les maux que j'ai éprouvés depuis lors, m'ont heureusement conduite à sentir le néant des choses de la terre, la folie des passions qui ont séduit mon cœur, qui sans elles aurait été honnête, l'injustice des projets que mon orgueil & mon ambition avaient formés, enfin les crimes dont je me suis rendue coupable contre le ciel, & contre vous & votre fille. . .

Il me reste, monsieur, à réparer mes forfaits, autant qu'il est en mon pouvoir, à en implorer de vous le pardon, afin que je puisse me flatter de l'obtenir du Dieu des compassions. Voilà, monsieur, la lettre de Du Theil mourant, son acte de mariage, & son testament. Maîtresse de mes biens, je vous en fais le légataire universel, ou pour la malheureuse Sophie, ou pour son enfant, s'ils vivent. En voilà l'acte que j'ai fait dresser hier dans les formes requises, par un notaire. Partez, monsieur, sans délai, & allez chercher votre fille. D'après les lumieres que

vous avez, vous pourrez au moins acquérir quelques éclairciffemens fur fon fort. Que votre pitié pour moi ne vous retienne pas un instant. La feule faveur que je vous demande, c'est de me pardonner avant de me quitter, & de joindre vos prieres aux miennes, pour que Dieu me faffe la même grace... »

En finiffant de parler, ma femme me tendit la main, je lui donnai la mienne qu'elle ferrait tendrement contre fon cœur; elle la porta enfuite à fa bouche, & elle la baifait. Je l'embrassai, & l'affurai que mon ame tendre était incapable de conferver du reffentiment contr'elle dans l'état & les difpofitions où je la voyais, que je lui pardonnais de bon cœur, & que je priais Dieu qu'il lui accordât fon pardon, comme je le faisais fans réfervé. Mon defir, ajoutai-je, est que vous viviez, & que je retrouve ma fille & fon enfant. . . Ah, me dit-elle, fi je fouhaitais de voir mes jours prolongés & Sophie retrouvée, ce ferait pour effacer par ma tendresse le fouvenir de mes injuftices, pour lui demander pardon & mériter fon amitié!

Ma femme, épuifée par ce long difcours & par cette converfation animée, tomba dans une défaillance qui m'engagea à appeller du fecours. Pendant qu'on lui donnait des foins pour la ranimer, je lus les papiers qu'elle m'avait remis.

Revenue à elle-même, & me retrouvant à ses côtés, elle me tendit la main, & me dit d'une voix faible : Je ne suis donc pas devenue un objet d'horreur à vos yeux ! Comment votre bonté, l'exemple de votre douceur & de vos vertus ne m'ont-ils pas ramenée plus tôt ? Assurée maintenant de votre pardon, je mourrai tranquille. . . Mais partez sans renvoi, & laissez-moi entre les mains de la Providence. . .

Je lui déclarai que je ne l'abandonnerais point dans l'état critique où elle était ; que j'allais dresser un mémoire, & le faire passer en Suisse par deux personnes différentes, avec commission de visiter les montagnes voisines de la Franche-Comté, pour découvrir le premier asyle de Sophie Matthieu Du Theil.

Je sortis pour exécuter mon projet. Je revins vers ma femme, que je trouvai sensiblement affaiblie. Je lui rendis compte de ce que j'avais fait. Elle me remercia avec la plus vive sensibilité, de ce que j'étais assez généreux pour ne la point quitter. . . Le calme, me dit-elle, est rétabli dans mon ame. J'espère que le ciel appaisé m'a regardée favorablement. Jamais je n'ai trouvé autant de sérénité dans mon cœur. . . Je ne suis pas pour long-tems sur cette terre. Je retarderai peu votre départ pour la Suisse. . . Je me

persuade que vous y retrouverez Sophie ou son enfant, & que la Providence vous comblera de ses bénédictions. . . Je n'ai plus de vœux à former pour moi ; ils se rapportent tous à vous, homme incomparable. . . Veuille le ciel vous dédommager des maux que je vous ai fait souffrir ! . . .

Mon cœur était touché de tant de marques d'un sincère repentir, & d'une amitié si vive. Je ne quittais plus ma femme. Je la voyais s'affaiblir de jour en jour. Elle en passa encore huit dans cet état, après lesquels elle expira dans des sentimens d'humilité, de résignation & de confiance, qui édifierent tous ceux qui en furent les témoins.

Dès que je lui eus rendu les derniers devoirs, que j'eus un peu mis ordre à mes affaires, pour une absence qui pouvait être longue, je m'arrangeai pour mon départ. Mais auparavant je fis notifier provisionnellement à la sœur de Du Theil l'acte de mariage de son frère, son testament, & la lettre qu'il m'avait écrite peu de tems avant sa mort ; réservant à tirer mes conclusions à mon retour.

Je partis avec un seul domestique de confiance, en prenant des lettres de crédit pour Bâle. Je vins de là dans le Porentrui, pour chercher le curé qui avait béni le mariage. A l'aide des adresses qu'on m'avait données à

Bâle, j'eus le bonheur de le trouver. Il me confirma l'acte de la célébration du mariage; mais il ne put me donner d'autres lumières. De là passant par Bienne, j'arrivai à Neuchâtel. J'y pris des informations; mais je ne recueillis aucun éclaircissement. Je me pourvus de la carte des montagnes. Je fis un relevé de tous les villages & hameaux des montagnes de Neuchâtel, du bailliage de Grandson & de celui d'Yverdon, résolu de n'omettre aucun lieu sans le visiter. Je pris un guide & trois chevaux.

Je voyageais ainsi depuis quatre jours, m'arrêtant & m'informant dans chaque station, lorsque sur la fin du quatrième, passant devant cette maison, la plus apparente du hameau, & me trouvant fatigué, je dis à mes gens, nous pourrions coucher ici. Au bruit de nos trois chevaux, la dame Elisabeth s'était mise à la fenêtre; & m'adressant à elle, je lui dis, ne pourriez-vous pas accorder l'hospitalité, pour cette nuit, à d'honnêtes voyageurs? Je le ferais volontiers, me répondit-elle, mais je n'ai qu'un lit, & vous êtes trois. Eh bien, cela pourra nous suffire, pourvu que mes compagnons aient du foin ou de la paille pour se reposer. Après ces mots, je descendis de cheval. La dame Elisabeth était descendue en même tems, tenant une jeune fille par la main. J'entrai avec elles

dans la chambre basse. A peine eus-je jeté les yeux sur cet aimable enfant, que je fus frappé de sa physionomie & de la ressemblance avec celle que je portais dans mon cœur. . . Cette petite fille est-elle à vous? m'écriai-je d'une voix altérée. . . Non, monsieur, mais je l'éleve comme si elle était à moi. . . Est-ce donc la fille de Sophie Du Theil, repartis-je avec émotion? . . . Oui, monsieur. . . Eh bien, je suis son grand-pere, & je la reconnais à la physionomie de sa mere. . . A ces mots, je me jetai dans un fauteuil qui se trouva là, ne pouvant plus me tenir sur mes jambes. . . Où est sa mere? . . . Hélas! elle est morte en lui donnant le jour. . . Je gardais le silence, rempli de divers mouvemens confus. La dame Elifabeth approchant cet enfant de moi, le mit dans mes bras. Je l'embrassais. & je pleurais de joie. Toute la famille accourut. Nous ne parlions que par mots entrecoupés. La petite Sophie partageait ses caresses entre moi, sa bonne maman & sa sœur Caton, fille aînée de madame Elifabeth.

Revenu de la première émotion, je questionnais, on me répondait, & nous étions tous dans la joie. On me prépara à souper, mais je ne pus manger. On me conduisit dans la chambre haute, où était morte ma malheureuse fille; mais je n'y pus dormir.

J'étais très-fatigué le lendemain. Le bruit s'était déjà répandu, dès le matin, dans le hameau & dans les environs, que la petite orpheline avait trouvé son grand-pere. La curiosité & la joie conduisit successivement tous les enfans & plusieurs femmes, qui venaient s'informer de ce qui était arrivé. Il faisait beau; je m'étais assis sur un banc devant la maison: je me fis un plaisir de donner une piece d'argent à tous les enfans & à quelques femmes qui s'approcherent, afin qu'ils se souvinssent tous que l'humanité ou l'hospitalité restent rarement sans récompense.

Je suis ici depuis huit jours, bien remis de la fatigue, content & satisfait d'avoir vu & connu ces bonnes gens, charmé de ces lieux, où je voudrais pouvoir finir mes jours dans la paix & l'indépendance. Mais mes affaires me rappellent. Dans huit jours je compte de repartir.

Vous avez été, monsieur, le témoin de la bienfaisance de ces honnêtes gens; votre cœur sensible vous y a fait prendre intérêt. Je desire que vous sachiez aussi comment je veux m'acquitter envers ces bienfaiteurs de ma fille & de ma petite-fille.

Je donne à la dame Elifabeth douze mille livres tournois, avec le pré-acheté de l'argent de ma fille. Mais je reprendrai les bijoux qui appartiennent à Sophie, & le portrait de

Du Theil. Je donne six mille livres à mademoiselle Caton, qui a partagé avec sa mere les soins pour l'enfance de Sophie. La sœur cadette aura trois mille livres; & le frere, marié depuis la mort de ma chere fille, en aura autant. Je n'oublierai pas la sage-femme qui a accouché ma fille, ni sur-tout la nourrice qui a allaité la jeune Sophie. Je remettrai au pasteur de cette paroisse cent louis pour les pauvres, & il me donnera l'acte mortuaire de ma fille, & l'acte baptistaire de ma petite-fille, avec une déclaration authentique des événemens. J'ai besoin de tous ces titres. J'exige que mademoiselle Caton accompagne sa petite sœur & sa pupille jusques chez moi. Elle y restera aussi peu & aussi long-tems que cela lui conviendra, & je la ferai ramener chez elle quand elle le voudra. Le fils de madame Elisabeth m'accompagnera jusqu'à Bâle, où je lui remettrai les sommes dont j'ai déjà fait les billets que voilà, & qu'il apportera avec lui. Je prendrai encore une voiture avec la mienne qui est restée à Neuchâtel, & il reviendra dans cette voiture avec son argent. Je desire que tous les malheureux trouvent des cœurs aussi généreux, & que tous les actes de bienfaisance trouvent toujours de même leur récompense.



---

II. *Essai sur la réforme du code criminel, en suite de l'invitation faite là-dessus par MM. de la société économique de Berne, dans la gazette du 15 février 1777.*

## A V E R T I S S E M E N T.

LA publication de cet essai prouve bien clairement que l'auteur ne présume pas assez de lui-même, pour composer & rédiger un plan complet & détaillé de législation sur les matières criminelles, tel qu'on le demande, & qui puisse être présenté au concours. Mais tout informe & incomplet qu'il est, l'auteur a cru que sa publication pourrait être de quelque utilité, quand ce ne serait que pour donner lieu au public de s'entretenir sur ces matières, soit pour l'approuver, soit pour le critiquer. C'est par-là, c'est par le choix des différentes idées des gens sensés, qu'on parviendra à établir sur cette matière une législation dans laquelle, selon qu'on s'en énonce, la société civile trouve la plus grande sûreté possible combinée avec le plus grand respect possible pour la liberté & l'humanité.

*Optimum hoc exemplum principi constituam, ut se talem esse civibus quales sibi deos velit.*

SENECA.

*Peccavimus omnes, imo ad extremum avi peccabimus.* Idem.

S'IL était question de quelque piece d'éloquence, de panégyrique, ou de quelque profonde matiere de métaphysique, &c. je me garderais de prendre la plume. Je me rappelle trop bien le *sumite materiam vestris, qui scribitis, equam viribus*; mais il est question d'humanité, & d'humanité envers de malheureux coupables, qui ne sont déjà que trop malheureux de l'être. Qui est-ce qui ne se sentirait pas ici vivement & tendrement ému, sur-tout si, réfléchissant sur soi-même, il se dit avec cet ancien sage, homme d'ailleurs très-vertueux, *peccavimus omnes; imo ad extremum avi peccabimus?* Qui est-ce qui, malgré le sentiment de son insuffisance, ne croirait pas cependant pouvoir compter ici sur l'indulgence du public, comme on pardonnerait à un enfant qui dans un incendie accourrait avec une petite cruche d'eau? Qui est-ce encore qui ne se sentirait pas tout autrement ému, par la nature même du sujet dont il s'agit, que par le prix dont on excite l'émulation publique? C'est bien ici le cas de se dire, comme un jeune soldat Français, *va-t-on là pour de l'argent* (\*)? Mais c'est

---

(\*) On assiégeait une place d'importance. Le

assez de préliminaires; venons aux questions proposées.

La première a pour objet *les crimes & les peines proportionnées qu'il convient de leur appliquer.*

Il faudrait d'abord, ce me semble, commencer par établir des maisons fortes & de discipline, dans tous les états où il n'y en a pas encore, afin d'y renfermer & d'y assujettir au travail, soit pendant toute leur vie, soit pendant un certain nombre d'années, tous les coupables qui n'auraient pas absolument mérité la mort. Ces établissemens, j'en conviens, coûteront d'abord des sommes considérables; mais dans la suite ils pourraient bien n'être plus guère à charge à l'état, au moyen du travail des détenus. Et puis, quand il s'agit de pourvoir au plus grand bien de

---

général assiégeant promet cent louis à qui irait reconnaître un endroit d'attaque où l'on pût espérer de réussir, mais où le péril était presque inévitable. Plusieurs braves y étaient déjà restés; malgré cela, un jeune soldat se présenta, On eut regret de le voir partir, le regardant déjà comme perdu. A son retour, ayant rendu compte au général de ce qu'il avait observé, & cela de façon à le satisfaire, il lui presenta tout aussi-tôt les cent louis. *Vous vous moquez de moi, mon général, lui dit-il; va-t-on là pour de l'argent?*

L'humanité, combien ne doit-on pas préférer de pareilles dépenses à tant d'autres qui se font gaîment, tant par le public que par des particuliers, en bâtimens & en édifices où l'on étale tant de luxe, en fetes des plus somptueuses, & en tant de divertissemens qui n'aboutissent qu'à corrompre de plus en plus les mœurs, ou du moins qu'à fortifier & augmenter le goût de la frivolité? Oh, qu'ici les unes vraiment nobles auraient de quoi s'immortaliser avec leurs richesses!

Je crois qu'on ne devrait punir de mort que les criminels de lese-majesté au premier chef, les empoisonneurs, les incendiaires, les parricides, les assassins, les brigands & voleurs de grands chemins, qui seraient armés de quelque façon que ce fût, les faux monnoyeurs, les duellistes dont le duel serait bien constaté, les gens coupables de viol, sur-tout si c'était à l'égard d'un enfant au-dessous de douze ans, les voleurs qui entreraient dans les maisons en armes, soit de jour soit de nuit, résolus par conséquent de tuer, au cas qu'ils fussent surpris, ou qu'on leur résistât, & généralement tout meurtre prémédité; mais pour ceux qui auraient été commis dans le vin, dans un mouvement subit de colere, ou dans de ces batteries où l'on verrait évidemment que c'est un coup malheureux, où l'on n'aurait eu nul dessein

de tuer, je crois qu'on devrait se contenter de condamner les coupables à de forts dédommagemens envers la veuve & les enfans ou autres parens, pour qui la mort du tué ferait une perte sensible; de plus à une forte amende, & à être enfermés plus ou moins long-tems dans les maisons de correction dont j'ai parlé, pour y être assujettis au travail & à la nourriture frugale de tous ceux qui y seraient détenus. Que si le meurtrier était absolument hors d'état de payer ces dédommagemens & cette amende, il devait y être enfermé beaucoup plus long-tems, & peut-être même, dans certains cas, pour toute sa vie.

Dans l'énumération que j'ai faite des crimes dignes de mort, je n'ai pas mis les deux crimes contre nature, parce que ce sont des crimes à étouffer & à dérober autant que cela se peut à la connaissance du public; ainsi les coupables seront enfermés pour le reste de leurs jours.

Je n'ai pas parlé non plus des infanticides. Sur cet article je crois devoir faire ici la protestation la plus solennelle, que je suis bien éloigné d'innocenter ce crime. Mais aussi je demande, si l'équité qui doit être proportionnellement observée dans la punition des crimes n'est pas révoltée, de voir qu'on fasse subir le même supplice à une fille qui, le cœur

déchiré & pour sauver son honneur & n'être pas exposée à d'amers & d'éternels reproches, aura détruit son fruit, qui n'a même pas encore une vie bien décidée, qu'on lui fasse, dis-je, subir le même supplice, qu'à une scélérate qui, par haine, par vengeance, par rage, ou même par brigandage, aura tué, assassiné, poignardé? La première ne sera-t-elle donc pas suffisamment punie, en comparaison de l'autre, d'être enfermée, astreinte à la gêne du travail, & à une nourriture frugale, &c. pendant un tems illimité; & même punie de mort, si au bout d'un certain tems, après qu'on lui aurait rendu la liberté, à la vue de sa repentance sincère, elle venait à récidiver? Je conviens pourtant, que ce qui aggrave le crime d'une mère infanticide, au moins en bien des lieux, c'est la facilité qu'on y a, après avoir pu cacher sa grossesse & son accouchement, de porter secrètement & de nuit l'enfant à un hôpital, pour y être soigné & élevé, souvent encore mieux que la mère n'aurait pu le faire. Dans ces lieux là, si, avant que de l'enfermer, on peut la faire fouetter, sans la flétrir par la main du bourreau, je trouve qu'elle le mériterait bien.

Les athées devront être regardés comme des insensés dignes de pitié. Mais s'ils dogmatifiaient, après avoir été duement avertis, ils

Ils feront enfermés comme perturbateurs de la société civile. On peut parfaitement leur appliquer ces paroles d'un apôtre : *Se disant sages, ils sont devenus foux.*

Et quant à ceux qui jusqu'ici ont été qualifiés d'*hérétiques*, on aura tellement honte, que dis-je ! on sera si fort pénétré d'horreur de toutes les cruautés & barbaries exercées pendant tant de siècles contre tant d'innocens errans, vrais ou prétendus, & quelquefois même gens pieux, vertueux & respectables, que ces mots d'*hérésie* & d'*hérétique* seront bannis du langage, comme autant d'odieuses injures, quelquefois même peut-être plus applicables à leurs antagonistes ; ce qui n'empêchera pas qu'on n'impose silence à tout violent dogmatiste hétérodoxe qui causerait du trouble dans la société.

Je ne puis obtenir de moi de ne pas ajouter ici un article sur l'ivrognerie, sur quoi les loix ont toujours honteusement gardé le silence. Je ne parle pas de tous les ivrognes sans distinction ; je parle de ces peres de famille, qui par leur ivrognerie habituelle dissipent la dot de leurs femmes, les maltraitent & les battent, qui dissipent de même tout ce qu'ils gagnent par leur travail, & réduisent par-là femme & enfans à périr de misère, sans les charités publiques & particulières. Quant à moi, je ne dis pas qu'on

doive les punir de mort, mais je n'en dirai pas moins que je les tiens pour plus méchans & plus criminels que nombre de voleurs que jusqu'ici l'on a punis de mort sans scrupule. Ici les mœurs des anciens Egyptiens, Persans, & autres encore, & celles des mahométans, devraient nous couvrir de honte, nous & nos législations.

Je viens maintenant au genre de supplice à faire subir à tous les criminels condamnés à la mort, & j'estime qu'on devrait bannir à jamais tous ces supplices barbares qui révoltent, je ne dirai pas le christianisme, mais la moindre humanité; tels que l'écartèlement, le bûcher, les tenaillemens, la roue, je ferais même porté à y joindre le gibet, & voudrais qu'on s'en tint à la décapitation. Que si l'on veut conserver le gibet, au moins faudrait-il dépendre le criminel & l'enterrer sur la fin du jour; car il est bien étrange, pour ne rien dire de plus, que sous l'économie évangélique, économie de grace & de miséricorde, on laisse éternellement au gibet, comme on le fait en divers pays, des corps humains, de gens qui par conséquent étaient nos frères, & dont quelques-uns, dans le grand jour qui nous attend tous, & où le fond des cœurs sera manifesté, seront peut-être trouvés moins coupables aux yeux du souverain Juge, que tel qui aura porté sentence contre

eux ; tandis que sous la loi de Moïse , économie sévère & rigoureuse , tout pendu devait être ôté de la potence avant le coucher du soleil.

Quant à tous les crimes qui ne méritent pas la mort , les juges verront si les cas sont assez graves pour infliger le fouet aux coupables avant que de les enfermer , je parle des gens du pays , qui ne devront jamais être bannis , pour en charger des pays étrangers ; comme une mauvaise plante que l'on arrache de sa possession ne doit jamais être rejetée dans celle de son voisin. Mais pour des coupables étrangers , qu'on les bannisse , après avoir été fouettés & marqués si le cas le mérite ; mais que jamais on ne les mutile au visage , & sur-tout par l'amputation du poing ; puisqu'en les mettant ainsi dans l'impossibilité de travailler pour gagner leur vie , on les obligerait à devenir voleurs. J'excepte cependant les cas de parricide & de crime de lèse-majesté au premier chef , où l'on pourra couper la main immédiatement avant que de donner la mort.

Mais il me semble entendre ici dès long-tems une haute réclamation de tout le public contre moi. Quoi , dira-t-on , tous les crimes sont donc égaux à tes yeux , puisque tu ne leur assignes à tous pour punition que la décollation , & que tu ne veux pas qu'on punisse plus sévère-

ment un incendiaire, un empoisonneur, un assassin de son prince qu'un simple meurtrier, & dont le meurtre n'aura même pas été réellement effectué ?

Sans doute que ce sont là de beaucoup plus grands crimes, & il n'est pas possible que sérieusement on me croie assez extravagant pour ne pas en convenir, & pour regarder du même œil tous les crimes. Mais je ne saurais trop le répéter, l'écartèlement, les tenaillemens, le bûcher, la roue, &c. sont des supplices barbares qui révoltent la simple humanité, & qui ne sont d'aucune utilité, ni pour le criminel, ni pour les spectateurs. On donne à tous les criminels des ecclésiastiques pour les assister jusqu'à la fin, & pour tâcher de sauver leur ame. Le beau moyen vraiment pour cela, que de les faire souffrir au point, non seulement de les mettre dans l'impossibilité d'écouter ce qu'on leur dit, mais même de les jeter dans un désespoir qui les fera blasphémer & maudire Dieu & leurs juges ; puisqu'on en a vu qui sur la roue criaient que, si on ne leur donnait pas incessamment ce qu'on appelle le coup de grace, ils allaient se donner au diable. Ne suffit-il donc pas qu'on retranche de dessus la terre, le plus promptement possible, même les plus grands scélérats, sans se plaire à leur faire souffrir des horreurs ?

J'ai dit aussi que ces supplices barbares n'étaient d'aucune utilité pour les spectateurs. Je fais bien que pour les justifier on dit ordinairement que c'est là le but qu'on s'y propose, que c'est pour leur servir d'exemple, & pour les effrayer salutairement, afin de les préserver de commettre jamais de pareils crimes. Je ne disconvierai pas que cela ne doive faire quelque impression sur eux ; mais je soutiens que ce ne fera qu'une impression passagère, & dont ils ne se souviendront plus, si jamais ils sont tentés de les commettre. Et pour le bien sentir, on n'a qu'à se demander si, lorsqu'un malheureux est tenté de commettre quelque grand crime, il se rappelle seulement la simple décapitation, cela ne l'en détournerait pas aussi-tôt ; mais il se flatte de n'être jamais découvert, & pour cela il tâche de prendre toutes les précautions possibles. Qu'on se rappelle ici ce qu'on lit dans l'histoire romaine. Dans les bons tems de cette république, on n'avait fait encore aucune loi contre les parricides, parce qu'on n'avait pas soupçonné que jamais un tel crime pût se commettre. Ce cas étant pourtant finalement arrivé, on fit là-dessus une loi terrible, qui condamna le coupable à être enfermé dans un sac de cuir bien calfeutré, avec un chien, un singe, & un coq, pour le tourmenter, & ensuite jeté dans le Tibre.

Qu'arriva-t-il ? L'année ne se passa pas qu'on vit à Rome trois cas de parricides. Ne dit-on pas aussi qu'à Paris & dans la plupart des grandes villes, c'est précisément dans le tems des exécutions criminelles, qu'il se commet dans la foule des spectateurs le plus de vols & de filouteries ? N'est-ce pas encore une chose généralement connue, qu'en France, où la justice criminelle est des plus rigoureuse, on voit plus de brigandages qu'en Angleterre, où elle est plus douce & plus modérée ?

Mais une considération que je ne dois pas omettre, c'est que la vue de ces supplices barbares étouffe insensiblement dans les spectateurs cette tendre pitié que le Créateur a imprimée dans le fond de nos ames ; tellement qu'ils deviennent pour eux une école de dureté & de cruauté, qui leur applanira le chemin aux mêmes crimes dont on voudrait leur inspirer de l'horreur. Peut-on sur-tout ne pas regarder l'écartèlement comme une invention de l'enfer ? Et qu'on n'oublie jamais ici le cas du scélérat *Damiens*, qui, après avoir été déjà cruellement & impitoyablement torturé à diverses reprises, par les terribles questions qu'on lui fit subir, fut encore déchiré & bourraudé pendant plus d'une heure dans son supplice, d'une manière inouïe, & qui fait frémir seulement à s'en rappeler le souvenir.

On ne manquera pas de me dire encore , si j'ignore , ou si , pour avoir sujet de blâmer les usages reçus , je fais semblant d'ignorer qu'ordinairement les criminels condamnés à être roués ou brûlés , sont premièrement étranglés , & qu'ainsi ces supplices , si terribles en apparence , n'ont d'autre but que de faire une salutaire impression sur ceux qui auraient du penchant au crime ? Non vraiment je ne l'ignore pas ; mais outre qu'on ne le fait pas toujours , je dis que le peuple ne l'ignore pas non plus ; & dès là le bûcher & la roue doivent-ils plus l'effrayer que la simple décapitation ; & ne doit-il pas regarder tout cet appareil , si formidable en apparence , comme un simple spectacle pour l'amuser & satisfaire sa curiosité ; ensorte qu'à son retour chez lui , il puisse dire avec un ton d'importance , *j'ai vu rouer , j'ai vu brûler* , & le répéter ainsi toutes les fois que l'occasion d'en parler se présentera ?

On parle d'exemples pour le peuple. Mais ne fera-ce pas des exemples tout autrement efficaces , par cela seul qu'ils seront très-souvent renouvelés , que la vue de tous les détenus dans les maisons fortes de correction , toutes les fois qu'on les en fera sortir pour des ouvrages publics , ou quand une fois par année , comme j'estime que cela se devrait , on les promènera solennellement par la ville ,

avec menace cependant de punir quiconque se laisserait aller à s'en moquer ou à leur insulter.

Je voudrais aussi que, lorsqu'on remarquerait dans ces détenus, dans ceux même qui auraient été condamnés à y être toute leur vie, des marques non équivoques d'une repentance sincère, on leur rendit la liberté, sous menaces d'être renfermés de nouveau pour toujours, s'ils retombaient dans le désordre.

Je passe à la seconde question proposée : *De la nature & de la force des preuves & des présomptions ; & je crois devoir commencer par les présomptions.*

Sur de simples présomptions, je crois qu'on ne doit jamais arrêter ni saisir personne. Il n'y a qu'à tenir ces présomptions fort secrètes, & attendre que les choses s'éclaircissent, à la charge ou à la décharge de la personne en question. Si cependant il s'agissait de vol, & que cette personne fût un étranger, & les présomptions fort spécieuses, je crois qu'on devrait l'arrêter, de crainte que venant à s'évader, les effets volés ne fussent perdus pour le propriétaire. Par la même raison on pourrait aussi s'affurer d'un habitant du pays, parce qu'il pourrait de même cacher, dénaturer ou vendre son vol. Que s'il se trouvait, après mûr examen, que les présomptions

étaient mal fondées , on devrait donner à la personne en question un acte authentique d'innocence , & même avec dédommagement de retard dans ses affaires , si le cas l'exigeait.

Quant aux *preuves* , je pense que ces deux mots , la *nature* & la *force* des preuves , doivent être regardés ici commè synonymes , & comme ne devant signifier autre chose que le degré de certitude des preuves. Sans doute que l'aveu du coupable suffit & dispense de toute autre preuve ; mais que jamais cet aveu ne soit extorqué par aucune espece de torture , comme étant une invention abominable & barbare au-delà de toute expression , & que de plus on n'est jamais sûr de la vérité d'un tel aveu. Car , & c'est ici le comble de la cruauté & de la barbarie , après que la question a cessé , on demande au criminel ; si , maintenant qu'il est tranquille , il ne confirme pas tout ce qu'il a dit étant à la question. S'il dit que non , qu'il s'est fait tort à lui-même , & que c'est la violence des douleurs qui l'y ont forcé , on le torturera de nouveau , sinon tout de suite , au moins après quelques jours de répit , jusqu'à ce qu'enfin il ne se dédise plus. Cela étant , quel accusé , bien que parfaitement innocent , mais sachant qu'il sera ainsi torturé à fois répétées ; n'aimera pas mieux continuer à se déclarer coupable , que de s'exposer à de nou-

veaux tourmens, bien plus redoutables que son supplice même, sur-tout si, comme je l'ai dit ci-dessus, on réduit tous les supplices, à la simple décollation? Il n'y a qu'à se rappeler la *messe de la pie*, célébrée régulièrement à Paris, quelques autres cas que je me souviens d'avoir lus dans les *Causés célèbres*, celui qui est arrivé à Geneve il n'y a pas long-tems, & qui y a fait abolir pour jamais la question, & plusieurs autres, sans doute, arrivés en divers lieux. Je vais pourtant en citer encore un, parce qu'il n'est connu qu'à \* \* \*, où il arriva il y a environ deux siècles & demi. Deux hommes étaient partis ensemble pour la foire de Bâle; la foire finie, l'un revint chez lui, & l'autre alla plus loin, où il avait quelques affaires. Avant que de se séparer, ils échangèrent leurs habits, peut-être par pure fantaisie. Quand on n'en vit revenir qu'un, vêtu des habits de son compagnon, n'alla-t-on pas malheureusement s'imaginer qu'il l'avait tué pour le dépouiller? On le fit, on le torture, il avoue, on lui tranche la tête, & dans quelques semaines son compagnon revint plein de vie, mais désolé d'apprendre la fin tragique de l'autre, qu'il avait causée, quoique très-innocemment. Quelle ne dût pas être la consternation des juges & de tout le public! Quels regrets! Quels remords! Et comment se peut-il que la question y soit

encore en usage? Mais j'espère qu'enfin, après tout ce qu'a si bien dit le *marquis de Beccaria* dans son excellent *traité des délits & des peines*, & à l'exemple de l'Angleterre, de la Russie, des états de la reine de Hongrie, & de la république de Geneve, tout usage de la question & de toute espece de torture sera aboli pour jamais dans toute l'Europe chrétienne, & même sur toute la terre.

Je viens de nommer le marquis de Beccaria. Je me rappelle qu'en blâmant aussi énergiquement qu'il le fait l'usage de la torture, il excepte pourtant les cas de *lese-majesté*, où il croit qu'on doit l'employer pour découvrir des complices. Mais en cela je ne puis absolument être de son avis. D'abord est-on sûr qu'il doive y avoir des complices? Et s'il n'y en a pas, quelle affreuse barbarie n'est-ce pas de torturer ainsi pour néant un pauvre misérable, déjà condamné à la mort? 2°. Est-il concevable que ce criminel, qui fait certainement qu'il doit mourir, & qui sera exhorté par ses juges, & sur-tout par ses confesseurs, de la maniere la plus pressante, pour le salut de son ame, à les révéler, ait assez d'attachement pour des gens aussi criminels que lui, pour s'obstiner à ne pas les nommer? 3°. Quel fond pourra-t-on faire sur des accusations faites à force de tourmens, après tout ce que j'ai dit ci-dessus, & les divers exemples que

j'ai allégués ? 4°. Enfin , le criminel , soit pour finir ses tourmens , soit aussi par quelque mouvement de haine & d'anciens ressentimens secrets , ne pourra-t-il point accuser des innocens ? On lit là-dessus dans *Séneque* un exemple bien remarquable. *Zénon d'Elée* , quelques siècles avant l'ère chrétienne , avait résolu la perte du tyran *Hippias*. Son dessein ayant échoué , le tyran le fit torturer pour accuser ses complices. Il nomma les plus intimes amis de *Hippias* , qui les fit aussi-tôt mourir l'un après l'autre. Ensuite lui ayant demandé s'il n'avait plus à en nommer aucun ? *Si fait* , lui dit-il , *après avoir fait périr tous ceux qui t'aimaient le plus , il en reste encore un qui t'aime plus qu'eux tous ; c'est toi-même.*

Laisant donc là pour toujours & dans toutes sortes de cas l'usage des tortures , si l'on croit avoir besoin de l'aveu du coupable , avant que de le faire mourir , je crois qu'à la longue , l'obscurité d'une prison , une nourriture chétive , la solitude & l'ennui , si terrible à supporter , & de fréquentes visites d'ecclésiastiques respectables , qui l'exhorteront à décharger sa conscience , l'amèneront enfin à faire l'aveu désiré. Et puis , si malgré cela il s'obstinait toujours à nier , & que cependant on eût contre lui les preuves les plus fortes , je crois qu'on pourrait également le

faire mourir , sur-tout si , comme je l'ai déjà dit & réitéré , l'on s'en tient à la simple décollation. Il pourra même fort bien arriver qu'à la vue de l'échafaud , du peuple attroupe , du bourreau & de tout l'appareil du supplice , il fera enfin l'aveu libre de son crime. Je pourrais citer là-dessus un cas des plus remarquables ; mais je crois devoir m'en abstenir , pour ne pas mortifier & affliger des gens du même nom.

Je devrais maintenant passer à la troisième proposition faite par MM. de la société économique de Berne. Mais je crois ne pouvoir rien faire de mieux , que de renvoyer à l'excellent ouvrage du marquis de Beccaria. On y trouvera parfaitement tous les conseils & toutes les lumières qu'on pourrait souhaiter sur cette matière.

Je crois ne pouvoir mieux finir , qu'en rappelant au lecteur les deux sentences latines que j'ai mises pour épigraphe à la tête de cet écrit , & en les mettant en français pour ceux à qui le latin n'est pas familier :

*Le meilleur exemple pour le prince , c'est d'être envers les citoyens ce qu'il souhaite que les dieux soient envers lui.*

*Nous sommes tous coupables , & même nous ne cessons de l'être , tant que nous vivons.*

III. *Les réformes de l'amour.* Par M. DORAT.

MA foi , jeune Zéphé , puisqu'on réforme tout ,  
Il faut qu'aussi je m'en avise.

Les nouveautés sont assez de mon goût ,  
Et je quitterai Psyché comme je l'avais prise.  
Des têtes & des cœurs me jouant tour-à-tour ,  
Je ferai , s'il me plaît , cent mille extravagances.

Je ne crains point les remontrances ;  
Car on n'en fait point à l'amour.

C'est un beau zèle qui m'inspire ;  
Il fera tout passer. Prenons garde pourtant :  
Que faut-il respecter , & que faut-il détruire ?

Comme seigneur d'un grand empire ,  
Je dois agir très-prudemment.

Mes sujettes assez souvent  
Se font plaintes avec justice

De l'ennui qu'on éprouve à n'avoir qu'un amant.

Il faut donc qu'on y réfléchisse.

J'en passe deux pour le caprice ;

J'en permets trois au sentiment. . .

Zéphir , enrégistrez , & que cela finisse.

Je ne prétends innover rien

. Dans l'attelage de ma mère ;

Ses pigeons la menent très-bien ,  
 Et l'on fait que la damè a fort souvent affaire.  
 Ils devancent le vol des plus légers amours ;  
 Et d'ailleurs sur la route ils se baifent toujours.  
 C'est d'un très-bon exemple & bien fait pour me  
 plaie.

Je laisse à Mons Plutus , qui me le revaudra ,  
 Ses petites maisons , son faste , & cætera.  
 Je fais ce que je fais , & sens les conséquences :

Je n'ai garde de toucher là ,  
 Car Dieu fait quelles doléances ,  
 Si je m'entétais à cela ;  
 Et que j'allasse écorner ses finances ,  
 Je dérouterais la-mi-la ,  
 Les cabrioles , les cadences ,  
 Et les vertus de l'opéra.

Comme dans tous les tems j'aimai les militaires  
 Que la victoire a couronnés ,  
 Les cœurs ardents , les bras déterminés ,  
 Je rétablis mes mousquetaires.  
 Ils sont aimables & vaillans.

Mars qui n'est pas flatteur , leur a rendu justice ;  
 Et moi dans les combats galans ,  
 Je fais grand cas de leurs services.  
 Allons , messieurs , tambours battans ,

Recommencez votre exercice ,

Et signalez tous vos talens.

Je n'ôte pas un pouce aux panaches des dames ,

Encor moins à ceux des maris.

Il faut qu'ils soient de loin apperçus par leurs  
femmes ,

Afin que les amans ne soient jamais surpris.

Revenons maintenant à la métarmophose ,

Car c'est un point très-important.

Nouveau législateur , je veux qu'en un instant ,

D'après ce que je me propose ,

Le code universel soit le jeu d'un instant.

Je rajeunis la palme , & j'ouvre une autre lice.

Dans toute ma science & pleine autorité ,

Après m'être bien consulté ,

Je casse les vieux corps & la vieille milice ;

Je licencie & pour jamais

Les respects , les soupirs , la timide tendresse.

Je recrute les indiscrets ,

Afin d'en conserver l'espece.

Je proscriis toute passion

Qui pourra survivre aux absences ;

Aux femmes comme de raison ,

J'interdis les longues défenses ;

Et veux qu'on songe à la moisson ,

Le

Le lendemain des espérances.

Je réforme sur-tout ces profanes beautés ;

Si bisarres dans leur allure ,

Que d'imparfaites voluptés

Enlèvent à l'amour ainsi qu'à la nature ,

Qui fuit de leur boudoir à pas précipités ;

Ces femmes soi-disant, qui par indépendance

Dans leur sexe isolé concentraient leur desir ,

De sa réalité faisaient l'apparence ,

Et laissent le bonheur pour l'ombre du plaisir.

Je veux de francs ébats , & des ardeurs solides :

Loin de ma cour tous ces petits pédans

Aux sens éteints , aux cœurs arides ;

Ces Narcisses de cinquante ans ,

Idolâtrant jusqu'à leurs rides ;

Les rigoristes désolans ,

Les duègnes , les surveillans ;

Les tuteurs & les invalides.

J'abolis les brevets , bannis les exacteurs :

Plus de maîtrises à Cythere ;

Plus d'inconstans jurés ; plus de jurés trompeurs :

Tout ce que je fais , moi , chacun pourra le faire ,

Sans gêne , sans contradicteurs

Trompera qui voudra ; liberté toute entière ,

Et ce sera , je crois , un profit pour les mœurs.

J'exige encor , pour réforme authentique , ?  
 Que dis-je ? à quoi pensé-je ? & quel aveuglement !  
 Belle Zirphé , l'amour est mauvais politique ,  
 Et vous avez pitié de mon gouvernement.  
 D'ailleurs on exécute alors que je projette :  
 J'annonce une réforme , elle était déjà faite :  
 Car pour me deviner , le Français est charmant.  
 Hé bien , je vous remets les rênes de l'empire ,  
 J'abdique , vous régnez , & le monde est soumis.  
 Les changemens vous seront tous permis ;  
 Pour les faire adopter , vous n'aurez qu'à sourire :  
 Gouvernez mes états , afin qu'ils soient heureux.  
 Vous aurez , s'il survient quelques guerres nou-  
 velles ,  
 Les jeux pour combattans , les ris pour sentinelles,  
 Et mille amans sur pied prêts à servir vos vœux.  
 Pleins de langueur , ou brillans d'étincelles ,  
 Vos grands yeux si touchans les rendront amou-  
 reux ;  
 Votre esprit fin & juste entretiendra leurs feux. . .  
 Et vous avez un cœur qui les rendra fidelles.





## QUATRIEME PARTIE.

L E

### NOUVELLISTE SUISSE.

#### T U R Q U I E.

*Constantinople.* Dervifch-méhémet-pacha, ci-devant grand-visir, semble être rentré dans les bonnes grâces de S. H. qui lui a accordé le gouvernement de Candie. On présume que le précédent reis-effendi, qui fait tous ses efforts pour recouvrer la faveur de S. H. ne tardera point à obtenir la liberté de revenir en cette capitale. Il paraît que deux causes ont particulièrement contribué à la disgrâce du dernier grand-visir ; favoir , la protection marquée qu'il accordait aux chrétiens , & les murmures des janissaires. — Le silence que l'on garde ici sur les affaires de Crimée , porterait à croire que les différends entre les deux cours sont entièrement accommodés. La Porte a fait proposer aux patrons des deux premiers vaisseaux russes qui sont arrivés ici , de les freter pour son compte ; ils ont accepté cette offre , & ils vont partir pour aller chercher des bleds sur les côtes de Grece. — Les pré-

paratifs de guerre se continuent cependant avec assiduité. On s'applique sur-tout à rétablir la marine. Le capitain pacha est parti pour Ismilb, dans le golphe de Nicomédie, où il fera couper les bois nécessaires à la construction de plusieurs vaisseaux de ligne, & réparer les chemins pour en hâter le transport. — On dit que l'impératrice de Russie a nommé le comte de Vainovisch, son consul-général dans les échelles du Levant; & que le chevalier de Tott revient avec le titre d'inspecteur-général du commerce de France dans les mêmes contrées.

### R U S S I E.

*Pétersbourg.* Nos troupes sont en mouvement dans toutes les provinces. Les préparatifs immenses qui se font dans tout l'empire, annoncent de grands desseins, dont l'exécution ne tardera pas à se développer. — On a présenté à l'académie impériale des sciences, le modele d'un pont de bois, qui, sur 114 toises, ou sur toute la largeur de la Newa, peut être dressé à l'endroit où est placé le pont de bateaux. Ce modele est de 10 toises, ou à peu près la quatorzième partie de la riviere; l'emboîtement des parties qui le composent est si bien entendu, que si, en suivant ce modele, on construisait un pont de 140 toises de long, il soutiendrait un poids de plus de 50 mille punds; poids qui surpasse de beaucoup tous

ceux qu'aucun pont ait jamais soutenus. L'académie a donné les plus grands éloges à cette mécanique ; ouvrage de M. Kulibin , dont on desire l'exécution.

S U E D E.

*Stockholm.* Pour encourager la fabrique des étoffes de laine , & engager le peuple à se consacrer à cette sorte de travail , une dame de qualité de cette capitale a voulu se distinguer des personnes de son rang , en se livrant à cette occupation avec ses filles , dont elle a elle-même dirigé le travail. Elles ont filé de la laine de Suede avec tant d'adresse & de succès , qu'elle peut servir à faire les étoffes les plus fines. La *société patriotique* a décerné une très-belle médaille à cette dame respectable , qui n'a pas dédaigné de l'accepter. — Les papiers publics ont rapporté une anecdote qui mérite d'être jointe au trait que l'on vient de lire. Il existait dans l'électorat d'Hanovre une dame fort âgée & très-pauvre , quoiqu'elle fût arriere-petite-fille de Gustave-Adolphe , roi de Suede. Un gentilhomme , témoin de ses infortunes , a écrit à S. M. Suédoise la lettre suivante :

SIRE. “ Présenter aux monarques que caractérisent la bienfaisance & la justice , des occasions de donner l'essor à ces vertus vraiment royales , c'est leur offrir l'hommage le plus pur & le plus digne d'eux , quand même

les objets qu'on leur propose seraient indifférens & inconnus, Aujourd'hui que je porte au pied du trône de V. M. le tableau le plus touchant de la misere humaine, & que j'ose invoquer vos bontés, Sire, pour le sang des rois vos prédécesseurs, j'ose me flatter que V. M. daignera m'écouter favorablement. Dans un voyage que je viens de faire à une terre que je possède au pays d'Hanovre, & que ma famille n'a point habitée depuis longtems, j'ai trouvé la comtesse Hélène Polixene de Vafaberg', petite-fille du comte de Vafaberg, fils naturel du roi Gustave-Adolphe, dans une situation difficile à décrire. Que V. M. se représente l'arriere-petite-fille du grand Gustave, âgée de quatre-vingt-un ans, infirme, aveugle, dénuée de tout secours, & réduite à vivre au fond d'une chaumière que le dernier des payfans craindrait d'habiter : qu'elle se la représente soutenant avec force & avec grandeur son infortune, & ne répondant que par des larmes aux grossièretés des rustres qui l'entourent, & qui ne daignent lui prêter cet asyle obscur, qu'à cause d'une pension modique que la cour d'Hanovre lui donne. Pénétré de compassion, je lui ai offert des secours que ses infirmités ne lui ont point permis d'accepter : elle s'est bornée à une demeure moins indigne d'elle. C'est à vous, Sire, que j'ose recourir ; c'est à

L'héritier des vertus du grand Gustave, du plus ferme appui de notre religion, à ne pas permettre que l'arrière petite-fille de ce grand monarque, que le sang des Vasa, de tant de héros de la Suede, languisse dans la misere. V. M. est juste; vous êtes le pere de vos sujets; vous le ferez, Sire, de cette infortunée comtesse. J'ignore l'origine de ses malheurs, & par où sa famille a perdu la faveur de ses souverains, & les biens qu'elle possédait en Suede: mais quand même ses parens auraient été coupables, soixante années d'amertumes doivent avoir suffisamment expié une faute dont, après tout, elle est innocente. Mais quand elle ne serait point innocente, quand même elle se trouverait coupable: ah, Sire, qu'il est doux de se venger par des bienfaits, & sur-tout pour un prince dont tous les jours sont marqués par des actes de bonté & de bienfaisance! La comtesse de Vasa a souvent tenté d'intéresser en sa faveur V. M. & sur-tout S. M. le feu roi votre auguste pere; mais jamais elle n'a pu obtenir une réponse. Sans doute que ses timides supplications ne sont point arrivées jusqu'au pied de votre trône. V. M. les aurait écoutées; elle n'aurait pas fermé son cœur aux cris d'une infortunée. Daignez, Sire, lui accorder une pension suffisante pour son entretien, & convenable à sa naissance. Si ce n'était à V. M. que

J'ai l'honneur de parler, je dirais que cette infortunée n'en profitera pas long-tems : mais pour vous, Sire, ce n'est qu'un regret de plus, de n'avoir pas connu ses malheurs quelques années plus tôt. J'ose croire que mon intercession eût été superflue, s'ils fussent parvenus à votre connaissance. Vous répandrez, Sire, la joie & la consolation sur les derniers jours de la comtesse de Vasaberg. Arrivée au terme de sa vie, elle descendra dans le tombeau en bénissant votre bienfaisance, & en demandant au ciel la prospérité de votre règne. Je joindrai, Sire, ma voix à la sienne, & à celle de tous les sujets de V. M. ; &, loin des états heureux qu'elle gouverne avec tant de gloire, je m'applaudirai d'avoir contribué à ses bienfaits, & d'avoir osé une fois mettre à ses pieds les sentimens d'admiration & de respect qui m'animeront jusqu'à la fin de ma vie, & avec lesquels, &c.

Le roi a fait à cette lettre la réponse suivante, écrite de sa propre main.

“ Monsieur le baron de M\*\*\*\*. J'ai été on ne peut pas plus étonné & touché de la lettre que vous m'avez écrite. J'ignorais qu'il existât une descendante du grand Gustave, & j'imaginai encore moins qu'elle fût réduite à l'état déplorable où vous l'avez trouvée. Votre procédé à son égard est si noble & si digne d'éloge, que les paroles me manquent

pour vous marquer l'estime que vous m'avez inspirée. Je ne fais à qui votre action fait le plus d'honneur, ou à votre cœur, ou à la mémoire du grand prince dont vous avez recueilli la petite-fille. Je vous prie de remettre l'incluse à sa destination. Je souhaite de pouvoir trouver l'occasion de vous marquer ma reconnaissance de ce que vous avez fait pour elle. Vous me marquerez si je puis vous rendre quelque service, & je le ferai avec un plaisir infini. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de M\*\*\*, dans sa sainte garde, étant votre affectionné, GUSTAVE. „

P. S. “ Il y a une lettre-de-change dans la lettre pour la comtesse ; je vous en avertis, au cas que ceux qui l'entourent fussent capables d'en abuser. „

La lettre-de-change dont il est fait mention était de 500 ducats. Voici le contenu de la lettre que S. M. Suédoise a écrite en même tems à la comtesse de Vafaberg.

“ Ma cousine. Si vous pouviez connaître toute l'étendue du respect & de la vénération que je porte à la mémoire du grand Gustave, vous n'auriez pas de peine à vous figurer l'attendrissement que m'a inspiré l'état où le sort vous a réduite. Je regretterai toujours de l'avoir appris si tard ; mais je serais inconsolable si vous doutiez un moment du tendre intérêt que vous m'inspirez, & que je prendrai toujours à ce qui vous touche. „

» Si votre âge vous permettait de venir en Suede finir vos jours , je vous y offrirais un asyle & un état digne de votre naissance, & du dernier rejeton d'une maison , dont la Suede a reçu tant de bienfaits. En attendant, acceptez , je vous prie , cette faible marque de mon amitié. Elle vous sera renouvelée tous les ans, & vous voudrez bien m'indiquer dans quel endroit on doit vous la remettre. Si vous avez d'autres souhaits à former , je vous prie de me le marquer ; & s'il est en mon pouvoir de les remplir , mon empressement à le faire vous prouvera les sentimens distingués avec lesquels je suis , ma cousine , votre très-affectionné, GUSTAVE. *A Stockholm , le 21 janvier 1777.* »

#### P O L O G N E.

*Varsovie.* La société établie pour l'examen des livres élémentaires , tint le 8 mars une séance publique. La présence de S. M. & le concours des personnes du plus haut rang la rendit brillante & solemnelle. M. Blanchot , résident de Russie , vient de remettre la note suivante , en réponse à celle du conseil permanent , touchant les points litigieux de la démarcation.

« Le souffigné conçoit peu ce que signifie la note du 8 de ce mois , qui vient de lui être remise ; il n'a jamais déclaré qu'il fût muni de pouvoirs pour applanir les difficultés survenues à l'ouvrage de la démarcation. »

„ Il a déclaré au contraire, de la manière la plus formelle, que le roi son maître regardait comme des plaintes hors de saison, les réclamations faites par les démarcateurs Polonais, & soutenues par l'illustre conseil permanent; il a ajouté que S. M. Prussienne ne se désisterait pas de ses justes prétentions, que ses commissaires ne se relâcheraient en rien; & que lui président, qui n'avait d'autre règle à suivre que les ordres de sa cour, ni d'autre direction que les termes de la convention du 22 avril 1776, n'admettrait aucune remontrance, à moins qu'elle ne se trouvât appuyée sur les titres les plus évidens & les plus incontestables: par quelle raison lui fait-on dire ce qu'il n'a dit ni pu dire? Serait-ce pour le desservir auprès de sa cour, en lui donnant à penser qu'il est assez léger pour ne pas se renfermer dans les ordres qu'il en reçoit? „

„ Quoi qu'il en soit, en paraissant ne tendre qu'à son but, la note s'en éloigne visiblement; la question n'est pas de savoir si tel endroit appartient à la terre de Dorbzin, encore moins si elle est du palatinat de Plock; il faut montrer s'il se trouve ou non dans les bornes des restitutions promises par l'article III de la convention: or, c'est ce que ni la note, ni ses longues annexes, n'indiquent en aucune façon. Le soussigné ne peut donc en

faire l'usage qu'on juge à propos d'exiger de lui. »

„ Son amour pour la vérité & pour la justice, peut bien l'entraîner à accompagner de ses représentations les plaintes réelles qu'on voudrait qu'il portât à sa cour ; mais il ne lui permettra jamais de s'arrêter à des propos qui prouvent, tout au plus, qu'on se plaint à de vaines paroles ; les cris ne peuvent lui en imposer, dès qu'il s'apperçoit que le mécontentement n'est qu'apparent, & ne provient que de la seule envie de se plaindre. »

„ C'est précisément ce qu'il découvre dans la note à laquelle il a l'honneur de répondre ; on y reproche à la commission Prussienne d'avoir fait planter des poteaux à une lieue de la rivière qui doit servir de limite ; & ce reproche, on le dit fondé sur un prétendu éclaircissement du sieur Mycelski. Il se trouve seulement dans cet éclaircissement, cité avec tant de confiance, que la démarcation commencée sur la Pissa, n'a pas été continuée à un mille de longueur. Dans la crainte de déplaire, le soussigné s'arrête ici sur toute réflexion ultérieure, & sur les conséquences qu'il pourrait tirer de cette observation. »

„ Au reste, il devient de plus en plus nécessaire de se procurer des notions exactes sur le local contesté, ce qui ne peut se faire qu'au moyen d'une bonne carte. Le soussigné

en attend une de la part des commissaires Prussiens, auxquels le roi son maître a enjoint récemment de s'occuper de cet ouvrage, & d'en accélérer l'envoi; les neiges n'en empêcheront pas la levée, & la vue de cette piece mettra sans doute dans tout son jour, le peu de fondement des clameurs auxquelles on a recours. » *A Varsovie, le 10 février 1777.*  
*Signé* BLANCHOT.

A L L E M A G N E.

*Vienne.* Le conseil de guerre vient d'expédier aux deux généraux qui ont la direction de la remonte en Bohême & en Gallicie, des ordres qui enjoignent au premier de fournir 5800 chevaux, & au second 1330, pour les cuirassiers & les dragons. — Le chef de l'artillerie a reçu ordre de hâter les levées, afin que tout puisse être prêt pour la fin de mai. — La cour informée que les hôtels des invalides sont déjà remplis, vient d'envoyer un chirurgien-major chargé de visiter séparément tous ceux qui se trouvent dans ces hôpitaux. Ceux qui seront en état de servir, seront envoyés à Témefwar, pour y être incorporés dans les régimens de la garnison. — Toutes les troupes réparties dans la haute & basse Autriche, ont reçu ordre, ainsi que les deux régimens de cuirassiers, de se rendre à Murrendorf, pour le camp qu'on doit y former. On a pareillement ordonné à un régiment

d'artillerie , de se tenir prêt pour aller joindre le corps d'armée qui campera près de Prague. — Le premier mars , on a commencé à lever 12,000 hommes de milice nationale , pour compléter les régimens. — La cour a résolu de faire achever le nouveau Schonbrun , dès que la saison le permettra ; on se dispose aussi à faire bâtir de nouvelles casernes vers les remparts de cette ville. — Le docteur Mefner vient de rendre la vue à une fille de dix-huit ans , au moyen de la vertu magnétique , & il se prépare à faire une épreuve à peu près semblable sur un homme de moyen âge. — S. M. I. notre auguste souverain , est partie le premier avril , sous le nom de comte de Falkenstein , pour se rendre à Paris ; le 6 elle a passé à Auguste , le 7 à Ulmi , le 8 à Stuttgart , & le 9 elle est entrée sur terre de France par le fort de Kahl , d'où elle continue sa route par Strasbourg.

*Berlin.* Suivant les observations publiées par le major de Schubart , qui vient de donner une carte de la Silésie Prussienne , cette province , y compris le comté de Glatz , renferme un espace d'environ 642 milles quarrés d'Allemagne. On y compte 53 villes considérables , 108 villes médiocres , 5015 villages. Dans ce dénombrement sont comprises 62 colonies formées depuis 1771 par les pauvres Polonais , forcés de fuir leur patrie. S. M.

leur a fait des avances, leur a donné des terres en friche qu'ils ont cultivées avec succès. Dans un espace de 4 milles quarrés, on trouve communément dans cette partie de la Silésie une ville & huit villages, On comptait en 1755 dans la Silésie Prussienne 1,162,355 habitans. Aujourd'hui on peut compter 2138 têtes par chaque mille quarré. Dans la marche de Brandbourg, la population est moins forte d'un quatt. Non seulement la Silésie est plus peuplée, mais elle est plus riche & plus fertile. En 1773 & 1774, le nombre des naissances était à la totalité des habitans, comme 1 à 22; & celui des morts, comme 1 à 27 ou 28.

*Francfort sur le Meyn.* Les levées se continuent dans tout l'empire, sans aucun égard ni à l'âge ni à la taille. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'une grande partie de l'Allemagne, & sur-tout la basse-Hesse & les pays adjacens, se trouvent privés du nombre d'hommes nécessaires pour les travaux de la campagne. Les femmes sont obligées de conduire la charrue; encore a-t-on lieu de craindre que ce secours ne manque, parce que la plupart des femmes des nouvelles recrues les suivent, & que plusieurs sont disposées à passer en Amérique avec leurs maris & leurs peres.

*Cologne.* Lorsqu'il fut question de faire

embarquer les troupes d'Auspach, destinées pour l'Amérique, elles se plainquirent d'être trop à l'étroit dans les batimens de transport qu'on leur destinait. Malgré les promesses qu'on leur fit de les mettre plus au large, dans un endroit qu'on leur désigna, les détachemens qui n'étaient pas encore embarqués, se disposerent à rebrousser chemin. Ceux qui étaient déjà dans les bateaux suivirent leur exemple, sans s'embarasser de leurs armes qui étaient enfermées dans des caisses. Cette mutinerie n'eut cependant point de suite, par la précaution que l'on prit d'ordonner à la compagnie des chasseurs, qui était armée, d'aller se poster sur une hauteur au bas de laquelle les troupes devaient absolument passer, & de tirer sur elles en cas de résistance. Quatre hommes furent tués sur la place. Le reste fut contenu par la présence du prince, leur souverain, qui, informé de ce qui s'était passé, arriva en moins de quatre heures sur les lieux, & fit rembarquer toutes ses troupes, à l'exception de quatre des plus mutins, qu'il congédia en leur défendant de remettre le pied dans ses états. Pour prévenir de pareils désordres sur le reste de la route, S. A. S. prit le parti d'accompagner ses troupes jusqu'en Hollande.

La répugnance n'est pas moins forte dans d'autres endroits. Plusieurs états ont refusé  
de

de fournir des troupes à l'Angleterre. On manda de Coblentz que le 22 mars entre six & sept heures du matin, il parut à la vue de cette ville six bateaux qui transportaient à Dordrecht 5 à 600 Hessois. A leur passage, on arrêta les bateliers, on mit leurs bateaux à la chaîne pour les visiter, & on enleva une vingtaine de recrues, malgré les protestations de l'officier qui les conduisait, & qui fut contraint de céder à la force.

Les troubles survenus dans les états du prince de Nassau-Weisbourg, ont une cause fort singulière. On avait publié pour l'usage des écoles un nouvel alphabet; dans lequel la lettre y se trouvait placée après l'i, au lieu de lui faire suivre selon l'usage la lettre x. Les payfans trouvant cette innovation dangereuse se sont attroupés. Le prince a fait venir des troupes du Palatinat, la tranquillité a été rétablie, & l'on espérait que l'affaire en resterait là. Mais les payfans se sont adressés à la chambre impériale de Vetzlar: le prince y a envoyé un directeur de sa chancellerie, & l'on attend l'issue de cette contestation.

### I T A L I E.

*Rome.* Un saronaro arrivé de Malthe, a rapporté à l'ambassadeur de la religion, les actes du dernier chapitre, qui doivent avoir la confirmation du souverain pontife. Le grand-maître, en vertu du pouvoir dont le

chapitre a revêtu son conseil privé, a mis une taxe de 18 pour 100 sur toutes les commanderies, pour éteindre les dettes de l'ordre, & avoir sur pied un plus grand nombre de troupes. --- C'est à la fin de ce mois que se fera la promotion des cardinaux, attendue depuis si long-tems. La cour de France a déjà présenté sa nomination, qui est pour M. de la Rochefoucault, archevêque de Rouen : celle de Pologne est pour M. de Broglio, évêque de Noyon.

### E S P A G N E.

*Madrid.* Le comte de Florida - Blanca étant arrivé, la gazette de la cour a annoncé dans ces termes, le changement qui vient de se faire dans le département des affaires étrangères. "Le roi, pour se prêter aux instances de S. E. le marquis de Grimaldi, a bien voulu, en considération de son âge avancé & de la faiblesse de sa santé, recevoir la démission de ce ministre. S. M. a nommé pour lui succéder dans le poste de premier secrétaire d'état & des dépêches, S. E. le comte de Florida-Blanca, qui a rempli le poste de ministre plénipotentiaire de cette couronne, auprès de la cour de Rome. Et pour donner un témoignage public de sa satisfaction au marquis de Grimaldi, S. M. l'a nommé son ambassadeur auprès du souverain pontife; & lui a accordé à perpétuité la dignité de grand-

d'Espagne pour lui & ses descendans , sous le titre de duc de Grimaldi. — Suivant les derniers avis reçus , le général D. Cevallos est arrivé a Buenos-Ayres avec l'armement équipé à Cadix ; il a fait débarquer ses troupes , & il se propose d'entamer les opérations dont il est chargé , aussi-tôt qu'elles auront pris quelque repos.

P O R T U G A L.

*Lisbonne.* Sur la démission que le marquis de Pombal a donnée de tous ses emplois , & la permission qu'il a demandée de se retirer dans ses terres , la reine lui a accordé les appointemens de secrétaire d'état , avec une commanderie de l'ordre de Christ. Le vicomte de Ponte de Lima vient d'être nommé à la place de secrétaire d'état au département des affaires intérieures du royaume. — On met au nombre de ceux que la reine a fait sortir des prisons & rappelés de leur exil , deux freres naturels du feu roi , le grand inquisiteur , & plusieurs autres personnes de marque. L'infant don Pedre sera proclamé roi , en même tems que la reine , sans préjudice du prince de Beira qui doit monter sur le trône après la mort de sa mere.

A N G L E T E R R E.

*Londres.* Toutes les nouvelles particulieres reçues de l'Amérique , confirment la supériorité des insurgens. Les troupes royales

se trouvent au même point où elles étaient lorsqu'elles débarquerent dans le nouveau monde, avec des hommes de moins, beaucoup de malades, & un grand découragement. Le silence de la cour semble confirmer ce tableau. On lit dans la gazette de la cour, que la rigueur du froid a forcé le général Howe de suspendre toutes les opérations jusqu'au retour du beau tems ; que quelques partis Anglais ont eu de l'avantage sur divers partis Américains ; que les habitans de New-Yorck sont revenus en foule dans cette ville, où l'on compte actuellement 11,000 habitans. Le général confirme qu'il a rappelé à New-Yorck les troupes qui étaient à Rhode-Island : son dessein est d'en envoyer une partie au lord Cornwallis, dans le Jersey ; mais ce renfort pourrait arriver trop tard, si, comme on le dit, le lord Cornwallis a été battu dans cette province, forcé de se retirer à Brunswick, en abandonnant ses munitions, son canon, son bagage & son arriere-garde. A ces nouvelles on ajoute un bruit vague, que le général Washington a remporté dans les premiers jours de cette année une victoire décidée sur le général Howe. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Américains accoutumés au climat, continuent à harceler les troupes royales ; leur plan, en paraissant céder pendant l'été, était de laisser leur ennemi, & de lui

inspirer une sécurité dangereuse. — Le congrès qui s'est séparé pour quelques mois, a laissé l'administration des affaires civiles à un comité de 13 personnes assemblées à Philadelphie, & la direction du département militaire pendant six mois au général Washington. C'est cette dignité qui a été appelée par les royalistes, du nom de dictateur, ou de protecteur des états-unis de l'Amérique. — L'état des affaires rend absolument nécessaires de nouveaux renforts de troupes; on dit que le général Howe a demandé 25,000 hommes, qui doivent arriver avant le premier mai. Il n'est pas aisé de trouver ce nombre d'hommes; les levées, en Allemagne, rencontrent de grands obstacles; d'ailleurs le général Anglais ne paraît pas content des troupes qu'on lui a envoyées de ce pays. — La demande du subside a été différée plus qu'à l'ordinaire, peut-être parce qu'elle doit être plus considérable; l'emprunt nécessaire pour cette armée, & sur des dépenses courantes, sera de plus de 6 millions sterling. On dit que cette demande aura lieu le 23 du courant. On a déjà pressenti le public sur cet emprunt, en annonçant que l'intérêt sera au 4 pour 100, qu'on affectera au paiement un impôt additionnel de 10 schelings par roue de carrosse, charriot, &c., un sur les briques de 5 schelings par millier, un sur les pipes à fumer de

3 schelings par gros , un sur les domestiques à livrée , d'une guinée par tête , un de deux & demi pour 100 sur les ventes , enfin un sur les successions ou legs recueillis par des collatéraux ou des étrangers ; on ajoute le bénéfice à faire sur la suppression de la franchise des ports de lettres , dont jouissaient les membres du parlement.

Dans l'assemblée de la compagnie des Indes , tenue le 26 mars , les directeurs ont montré aux intéressés que le profit net , depuis le premier septembre 1776 au premier mars de cette année , est de 593,000 liv. ster. On communiqua aussi aux propriétaires les circonstances des troubles de Madras , dont il convient de donner ici l'extrait : " Le lord Pigot était chargé d'exécuter les ordres des directeurs pour le rétablissement du Nabab de Tanjaour à la place du Nabab à Arcate. Arrivé à Madras , le conseil décida unanimement l'exécution implicite de ces ordres ; en conséquence , il fut envoyé à Tanjaour. Cette expédition finie , le lord Pigot retourna à Madras , où la pluralité du conseil qui avait prêté plus de vingt lacks , avec hypothèque sur les terres du prince déposé , à 32 pour cent d'intérêt , le traversa dans toutes les propositions qu'il fit. En août 1776 , le lord proposa d'établir à Tanjaour une commission composée d'un chef & d'un conseil ; la ma-

jeurité s'y opposa & vota pour qu'on n'y envoyât qu'un chef. Là-dessus, le lord Pigot nomma M. Ruffel, membre du conseil, qu'il savait devoir être agréable au raja. L'autre parti proposa le colonel Stuart, commandant l'armée en second. En vain le lord Pigot représenta qu'il ne convenait pas d'envoyer un militaire, le colonel Stuart fut nommé, & on arrêta de lui donner des instructions, quoiqu'elles n'eussent point été présentées à l'assemblée. Le lord Pigot déclara qu'il ne donnerait jamais son approbation à ces instructions. Le lendemain, MM. Straton & Bryet apportèrent un écrit contenant un ordre au secrétaire de signer ces instructions, *par ordre du conseil*; au lieu de dire, suivant l'usage, *par ordre du président & du conseil*. Aussitôt le lord Pigot proposa d'interdire MM. Straton & Bryet, & cette proposition passa par la voix prépondérante du lord. Le jour suivant, tous les membres furent convoqués, à l'exception des deux personnes interdites. Le conseil assemblé reçut un écrit signé de MM. Robert Fletcher, Straton, Brooke, Floyer, Palmer, Jourdain & Makay, par lequel ils se déclaraient seuls représentans la compagnie à Madras. Le lord Pigot, en qualité de commandant en chef, ordonna les arrêts au chevalier Robert Fletcher, général des troupes de la compagnie. Le colonel Stuart, en vertu de son

rang , prit alors le commandement de l'armée ; & dans la crainte d'un soulèvement , le lord passa la nuit dans le fort. Le lendemain M. Stuart s'invita lui-même à déjeuner & à dîner chez le lord. Comme il ne pouvait pas l'arrêter dans le fort , comme il en avait l'ordre qu'il porta tout le jour dans sa poche , il proposa au lord de lui donner à souper à sa maison de campagne. A peine avaient-ils fait un ou deux milles que le colonel Edington , paraissant à cheval , l'épée à la main , barra la voiture & appella les sypayes. Alors le capitaine Lysanght suivi d'un détachement , s'avança un pistolet à la main , & dit au lord qu'il était son prisonnier ; le colonel Stuart ouvrant la portière , prit le lord par le bras , en lui disant , *descendez*. Le lord fut conduit à une autre voiture qui le transporta au mont , où il fut remis sous la garde du major Horne ; & l'on publia que si quelqu'un tentait de l'enlever , il ferait cause de sa mort. Le colonel Stuart retourna au fort le soir même . & proclama gouverneur M. Stratton. Le lendemain , le nouveau gouverneur fit dire à MM. Russel , Dalrympe & Stone , que comme ils étaient trop attachés au lord Pigot pour qu'on pût avoir confiance en eux , ils étaient interdits ; quelques jours après , on fit dire la même chose à M. Lathom qui n'avait assisté qu'à un conseil. Au bout de quelques jours , le co-

lonel Edington fut envoyé de nuit , pour transférer le lord plus loin dans le pays ; mais on garda un profond secret sur le lieu. Le lord déclara que tant qu'il vivrait on ne le ferait point aller ailleurs que dans son fort , ou sur un des vaisseaux de S. M. On a assuré sous serment , que le second fils du Nabab avait tenté de faire assassiner le lord Pigot. Tel est l'état des affaires présenté par les partisans du lord Pigot ; d'autres relations ne lui sont pas aussi favorables , on lui reproche des actes de violence très-condamnables. Cependant dans une assemblée tenue le 31 mai , il a été décidé à la pluralité de 382 voix contre 140 , que le lord Pigot ferait rétabli dans son gouvernement de Madras ; mais que la conduite de ce seigneur ferait incessamment examinée , ainsi que celle de ses adversaires.

## S U I S S E.

*Zuric.* Le 22 février , mourut à l'âge de 52 ans , M. David Landolt , du grand conseil , colonel au service de France , & chevalier de l'ordre du mérite militaire. En 1752 , il entra comme capitaine avec rang de lieutenant - colonel ; dans le régiment de Lochmann ; & au bout de quelque tems il eut une compagnie de grenadiers avec le titre de colonel.

*Lucerne.* Le 7 février à deux heures du matin , on a ressenti dans cette ville & aux

environs une assez forte secoussé de tremblement de terre ; ce n'était point un balancement, mais une commotion qui soulevait le terrain. Quelques personnes disent avoir ressenti deux secousses. Dans le canton d'Underwalden le mouvement fut encore plus vif. A Sarnen quelques cheminées ont été renversées. On a observé ce phénomène à Arberg, à Anet, dans le canton de Berne, à la Neuveville & à Neuchatel.

*Beune.* Lundi 31 mars, LL. EE. du conseil souverain assistèrent au service divin dans l'église cathédrale. Ces seigneurs se rendirent ensuite processionnellement à l'hôtel-de-ville. S. E. M. Sinner, avoyer régnant, en remettant le sceptre & les sceaux, fit un très-beau discours relatif à la circonstance. Après la séance, S. E. d'Erlach fut accompagnée à l'abbaye des gentilshommes, où ce chef de la république donna la main à tous les membres du conseil souverain. — Le premier avril, la préfecture des deux seigneurs trésoriers étant finie, LL. EE. élurent pour trésorier du pays Allemand, M. Bernard de Muralt, banneret de l'abbaye des tanneurs ; cette dernière place fut remplie par M. le sénateur Nicolas-Frédéric Steiguer. La charge de trésorier du pays Roman fut donnée à M. Bernard de Diesbach, moderne intendant des arsenaux. — Jeudi 3, on remplaça par le

font les emplois & bailliages suiivans :

- *Lentzbourg*. M. le capitaine Gabriel Mutschach.

*Le Stiff*. M. Frédéric - Charles - Louis Manuel.

- *Frienisberg*. M. le major Bernard Sturler.

*Interlachen*. M. le capitaine Jean-Albert Wurtemberg.

- *Tverdon*. M. le major Charles Fischer, d'Aubonne.

*Bip*. M. Charles-Rodolphe May, de Perroix, co-seigneur de Rued.

- *Maisonneur des 200*. M. d'Erlach, ancien bailli de Morges.

- *Unterseven*. M. Victor-Sigismond Sinnen, ancien bailli de Summiswald.

*Intendant de l'Obmgelt*. M. Jean-Rodolphe Wurtemberg.

*Bâle*. S. E. M. le bourguemaitre Isaac Hagenbach, est mort dans cette ville le 15 avril 1777 : il était né en 1713. Il entra dans le sénat en 1753, fut fait tribun en 1760, & bourguemaitre en 1762. Ses obsèques se firent le 18 avec les cérémonies accoutumées. Il a été remplacé dans sa charge de bourguemaitre par S. E. M. le tribun Daniel Mitz. LL. EE. du conseil souverain s'étant assemblées le 17, élurent pour remplir la charge de tribun, S. E. M. Jean Ryhiner, conseiller depuis 1761.

*Neuchâtel.* Le premier du courant nous avons perdu un digne magistrat dans la personne de M. SAMUEL DE MEURON, docteur ès loix, procureur-général, l'un des quatre présidens actuels du conseil d'état. Né en 1703, M. de Meuron fit ses études dans l'université de Bâle, après lesquelles il se distingua dans le barreau. Devenu membre du conseil d'état en 1739, il remplit pendant près de 25 ans la charge de commissaire-général : son application & ses lumières l'ont fait employer avec succès dans les affaires les plus importantes de l'administration ; ses talens, son expérience excitent les regrets des bons citoyens, comme l'aménité & la douceur de son caractère rendent sa mémoire précieuse à sa famille & à ses amis.

*Neuchâtel.* Le magistrat de Neuchâtel, qui a vu avec reconnaissance l'empressement du public à s'intéresser à la trentième loterie qu'il a établie pour rebâtir son hôpital, ose espérer qu'il n'accueillira pas moins favorablement la trente-unième qu'il propose sur le même plan, & dont le produit sera toujours destiné à former un fonds pour rebâtir cet édifice public.

Le fonds capital de cette loterie est de 80000 liv. valeur de Suisse, l'écu neuf à 4 francs, soit 120000 de France ; elle est composée de 5000 billets & de 1250 lots qui se

tireront en une seule classe. Le billet coûtera 16 liv. valeur de Suisse, soit 24 liv. de France.

Les billets seront signés par MM. l'ancien maître-bourgeois Abram J. Lambelet, & David Tribolet Hardy, du grand-conseil.

La distribution des billets se fera dès à présent dans le bureau de M. le maître-bourgeois Félix-Henri Meuron, & on en trouvera aussi dans les principales villes, tant en Suisse qu'ailleurs, chez les collecteurs qui en seront chargés, & qu'on annoncera dans les papiers publics, mais qui n'admettront point de devises.

Le tirage s'en fera publiquement dans l'hôtel-de-ville, en présence du magistrat, le vendredi de la semaine de la foire, 4 juillet 1777; & l'on imprimera incessamment des listes qui indiqueront le sort de tous les billets, que l'on enverra à tous les collecteurs.

Le paiement des lots se fera aux porteurs des billets gagnans, un mois après le jour du tirage de la loterie, dans le bureau de M. le maître-bourgeois Félix-Henri Meuron, ou par les collecteurs étrangers qui auront fait la vente des billets, sous la déduction du 10 pour cent sur la valeur de chaque lot.

## P L A N.

5000 billets à l. 16, valeur de Berne, l. 80000.

1	lot de l.	8000	. . . . .	l. 8000
1	de	4000	. . . . .	4000
1	de	2000	. . . . .	2000
2	de	1000	. . . . .	2000
5	de	500	. . . . .	2500
10	de	300	. . . . .	3000
20	de	200	. . . . .	4000
60	de	100	. . . . .	6000
100	de	80	. . . . .	8000
200	de	60	. . . . .	12000
300	de	40	. . . . .	12000
550	de	30	. . . . .	16500

---

 1250 lots . . . . . l. 80000

On avertit en outre le public, que plusieurs personnes ayant désiré que la loterie se tirât en plein, on adhère avec plaisir à d'aussi justes demandes; ne souhaitant pas mieux que de s'attirer la confiance générale. Pour cet effet, le tirage commencera le vendredi 4 juillet prochain, dès les six heures du matin. On trouvera des plans & des billets chez M. Salomon Traxler, à Zurich, Jean Ceris Ferrier, à Berne. Nicolas Preiswerck, à Bâle. Joseph Forestier & Gendre, à Fribourg. J. J. Pfister & compagnie, à Schaffouse. P. Chenaud, Vaucher & Fatton, Barbezat &

André Bovay fils, à Geneve; & autres villes de la Suisse. J. F. Michaut, aux Verrieres. F. L. Barbier, à S. Aubin. Meuron & Silliman, à la Chaux-de-fond. Les freres Perret Gentil, au Locle. M. J. F. Francillon, Marignac & J. Mafmejan, à Lausanne. Jeannot, procureur, à Vevaix. Rodolph Pillioud, à Morges.



## T A B L E.

### I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.

- |  |        |
|--|--------|
| I. <i>Le Thévenon, ou les journées de la montagne.</i>   | page 3 |
| II. <i>Les Incas, ou la destruction de l'empire du Pérou.</i>  | 10     |
| III. <i>Observations &amp; réflexions sur quelques matieres de médecine.</i>                                       | 19     |
| IV. <i>Relations des voyages des académiciens de Pétersbourg dans les différentes provinces de l'empire Russe.</i> | 21     |

### II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- |   |    |
|---|----|
| I. <i>Histoire de la reine Marguerite de Valois, premiere femme du roi Henri IV.</i>                    | 24 |
| II. <i>Description de la Patagonie &amp; des parties de l'Amérique septentrionale qui y consistent.</i> | 32 |

- III. *Mémoires secrets , tirés des archives des souverains de l'Europe, contenant le regne de Louis XIII.* 35
- IV. *Lettres sur le matérialisme & sur la théorie de l'espece humaine, de Hartley.* 40
- V. *Histoire des Anglais & des Français dans les Indes orientales.* 45
- VI. *Eloge des femmes des anciens Germains & des peuples septentrionaux.* 47

III. PARTIE. Pièces fugitives.

- I. *L'hospitalité récompensée. Suite de l'histoire de Du Theil & de Sophie Matthieu.* 49
- II. *Essai sur la réforme du code criminel.* 75
- III. *Les réformes de l'amour. Par M. DORAT.* 94
- IV. PARTIE, Annales politiques de l'Europe. 99





